

C'est le temps d'agir!

Le projet de loi qui remaniera l'impôt sur les divertissements ne devrait pas tarder à revenir devant la Chambre. Nous prions tous ceux qui ne veulent pas que le fisc prélève sur vingt pour cent sur les concerts et spectacles organisés pour les fins des plus hautes de n'épargner aucun effort, s'ils ne veulent point demain se trouver en face d'une désagréable situation.

Quand le projet sera devenu loi, les lamentations, les colères, les regrets ne serviront pas de grand-chose.

C'est maintenant qu'il faut agir!

Les propriétaires de cinéma le savent bien, eux, qui ont tout de suite préparé et présenté leur cause au chef du gouvernement.

Il est vrai qu'ils ont l'avantage d'être organisés et qu'ils sentent personnellement le coup que leur porterait le projet de loi.

Mais il est tout de même des gens qui peuvent, dans l'intérêt des oeuvres, élever la voix, se faire entendre des gouvernants.

Nous ne croyons pas que ceux-ci soient en l'espèce mal disposés; mais il faut bien se rappeler qu'ils ont besoin d'argent et qu'ils ont naturellement tendance à le chercher partout où cela paraît possible.

Il ne faut pas oublier non plus que les administrations sont assez naturellement inclinées vers les règles générales, qui ne prévoient point d'exceptions, n'exigent point l'exercice d'une discrétion informée.

Taxer tout ce qui a l'allure d'un spectacle, d'un divertissement, c'est infiniment plus simple que de choisir, de distinguer. Puis, cela fait plus gros, plus voyant dans le coffre public, cela permet de distribuer de plus substantielles subventions. C'est un avantage auquel les gouvernements électifs, toujours obligés de faire valoir leurs mérites, sont difficilement insensibles.

Troisième point qu'il importe de ne pas perdre de vue: l'effort même des propriétaires de cinéma est une menace pour les spectacles de charité. Si ces messieurs réussissent à faire atténuer l'impôt qui les vise et donc à diminuer de ce chef le revenu probable du nouvel impôt, les gouvernants seront tentés de se reprendre ailleurs, d'arrondir leurs chiffres en frappant tout le monde.

Nous savons la réplique que, selon toute probabilité, on nous opposera.

Les fonds perçus, dira-t-on, vont aux oeuvres d'assistance, aux fonds provinciaux et municipaux constitués à cette fin.

A quoi bon d'abord couper dans les fonds de charité pour d'autres oeuvres de charité? Pourquoi ne pas les laisser tout entiers à ceux qui les ont recueillis?

Puis, les oeuvres alimentées par l'assistance municipale ou l'assistance provinciale ne couvrent pas l'ensemble des oeuvres de secours, de charité, de religion au bénéfice desquelles peuvent s'employer et l'ingéniosité et le dévouement des âmes charitables.

Pourquoi, sur ces entreprises modestes, destinées à un bien précis, venir prélever une taxe quelconque?

Pourquoi vouloir mettre sur le même pied, traiter de la même façon, par exemple, les salles de danse, les salles de cinéma et les concerts de charité?

La loi actuelle est déjà assez dure.

Mais, avec toutes ses restrictions, toutes les entraves que nous ayons indiquées l'autre samedi dans un article presque exclusivement fait de textes officiels, la loi, tout de même, proclame que tous les spectacles, tous les divertissements ne peuvent être mis sur le même pied, qu'il importe de tenir compte de leur fin, de l'objet que se proposent leurs organisateurs.

Pourquoi, au lieu de supprimer cette distinction de bon sens, ne pas l'étendre, ne pas la pousser à sa conclusion logique?

Mais, nous le répétons, si l'on veut, non seulement améliorer la loi, mais empêcher qu'elle ne soit aggravée, il faut présenter aux législateurs un plaidoyer, une thèse. Il faut leur montrer certains aspects de la situation auxquels ils n'ont peut-être pas eu le temps de penser, que leur ont peut-être aussi masqués d'autres soucis, d'autres préoccupations.

Qu'on y mette toute la discrétion, toutes les précautions utiles, soit; mais qu'on agisse!

Il ne faut pas que, plus tard, le législateur puisse dire: Si j'avais su! si l'on m'avait dit!...

Omer HEROUX

L'actualité

Le chat sort du sac

On pourrait écrire des volumes sous le titre: "Comment l'esprit vient aux bootleggers".

De fait, la prohibition a décuplé l'ingéniosité américaine. La lutte entre l'agent et le violateur de la loi rappelle celle narrée par Jules Verne entre l'inventeur de blindages et l'inventeur d'obus; mais c'est toujours, en ce cas, l'inventeur d'obus — c'est-à-dire le bootlegger — qui a le dernier mot.

Cette fois, c'est le second d'un navire qui voudrait bien passer à terre quelques bouteilles de scotch. Mais l'agent prohibitionniste bloque la passerelle.

L'obus aura raison du blindage. Notre homme s'empare d'une mallette, y installe le chat du bord, qui a sale caractère, et se dirige vers la passerelle. Il écarte sans cérémonie le représentant de M. Hoover et file vers les quais. Naturellement, il ne file pas bien loin: l'agent le rejoint et lui ordonne péremptoirement en le secouant par le bras d'ouvrir ca.

— "Jamais de la vie, répond le marin. Dans ca, il y a le chat du bord, et si le lui fournis la moindre ouverture, il détalera. Je le connais."

L'agent insiste et ce qui était prévu s'accomplit: le chat détalé à toute vitesse vers le navire, poursuivi par l'officier.

Et, naturellement, notre agent prohibitionniste, bien qu'il n'ait fait que son devoir, a attrapé l'air. Il en est ainsi chaque fois qu'un représentant de l'ordre est tombé dans un traquenard.

Un quart d'heure plus tard, le second revient et passe bravement sous le nez de l'officier de douane, penaud, en lui lançant:

— "The son-of-a-gun won't get away from me this time!"

Si la scène se fut passée en France, l'officier, goguenard, eût dit:

— "Je vous donne ma parole

que le chat ne sortira pas du sac cette fois-ci.
Et cela été vrai dans les deux sens du mot.

Paul ANGER

Bloc-notes

Le bill Bercovitch

Certains gens manquent de tout sens de mesure. Ainsi ceux qui ont imaginé le bill des "matières outrageuses", à Québec. John Bull se frotte-t-il de lire dans un journal québécois que, selon le mot de Bonaparte, "l'Angleterre est une nation de bootleggers"? Jacques Bonhomme est-il ennuagé de lire dans un quotidien montréalais que "The French are a race of frog-eaters"? Sandy en a-t-il contre la Gazette parce qu'elle publie dans ses mots pour rire des plaisanteries sur l'esprit d'économie à outrance des Écossais? Pat est-il mécontent d'avoir lu dans le Star une historiette de plus ou moins bon goût où il est question des Irlandais qui léveraient le coude plus souvent qu'à leur tour? Baptiste est-il horrifié de ce qu'on fasse allusion dans le Chronicle-Telegraph au fait que les Canadiens de langue française sont des "peasants"? Isaac est-il en colère de ce que la Patrie écrive que les Juifs ont été et continuent d'être les banquiers à gros intérêts de l'univers entier et qu'ils ont un penchant à l'usure? Vite, chez l'avocat le plus proche. La, l'homme vexé demandera un bref d'injonction contre le journal, il l'obtiendra, sans aucun dépôt pour les frais, et de façon automatique et immédiate. Et le journal devra comparaître devant les tribunaux, se défendre, et même s'il gagne, il courra risque de payer ses frais; car Baptiste, Isaac, Sandy, John Bull, Jacques Bonhomme, Pat, pourrout bien être assez souvent insolubles. Voilont les ennus, le chantage, les embarras de tout genre auxquels le

A Québec

Après le débat au comité des bills privés

Le "Quebec Power" obtient un répit temporaire — Le pont de l'île d'Orléans et celui de Caughnawaga

LA REFONTE DE LA LOI ELECTORALE

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 29, (D. N. C.) — Le comité des bills privés a disposé hier matin, des bills présentés par la ville de Québec et la compagnie Québec Power.

Tout s'est réglé par un compromis: la ville n'aura pas le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, mais en même temps la Québec Power retire son bill.

Par ailleurs, le gouvernement provincial va charger la Commission des services publics d'enquêter sur les taux de l'électricité à Québec.

Ainsi se termine l'un des plus rudes débats qui aient retenti dans la salle du comité parlementaire. Et pour la première fois depuis de longues années, la grosse finance a trouvé dans les rangs libéraux un adversaire redoutable qui la force à se retrancher et même reculer. Car, sans la dure bataille livrée par M. Lapointe, le bill de la Québec Power avait les plus belles promesses de réalisation.

Il reste maintenant à la ville de Québec de préparer sa cause devant la Commission des services publics et elle sera évidemment bien inspirée de recourir à l'habileté et l'éloquence de celui qui vient de la tirer d'une assez mauvaise position.

La discussion sur le bill de Québec n'est pas encore finie, à ce qu'il semble, car on parle d'une motion pour réinsérer le bill en Chambre, ce qui permettrait une nouvelle discussion plus retentissante. Il est entendu toutefois que la motion sera battue.

Les députés des comités ruraux servis par la Québec Power ne sont guère enchantés d'un projet de municipalisation par la ville de Québec. Comme le disait le premier ministre, la vente de l'électricité dans les campagnes n'est guère payante, à cause de la maigre consommation qui s'y fait. La compagnie peut se payer le luxe de développements ruraux intéressants pour l'avenir, à condition de se refaire dans un centre plus lucratif. Aussi les députés ruraux intéressés craignent-ils, advenant la municipalisation à Québec, que la compagnie laisse les campagnes se débattre comme elles l'entendent. C'est pourquoi ils ont tout voté contre la demande de Québec.

Le bill pour amender la loi électorale a été distribué. Il comporte les amendements que le Devoir a annoncés en premier, il y a plus d'un mois. La loi décrète une formule de bulletin de présentation plus simple, l'abolition de l'agent d'élection, la révision des listes électorales rurales entre l'émission des brefs d'élection et la nomination, le paiement légal des représentants des députés aux bureaux de votation, etc.

La typhoïde à Ste-Scholastique

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Jean-Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes, donne le signal d'un nouveau débat en

présentant la motion suivante: "Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et toute personne, depuis le 1er septembre 1931 au sujet de l'épidémie de fièvre typhoïde dans Ste-Scholastique, comté des Deux-Montagnes."

En exposant le but de cette motion, M. Sauvé fait remarquer qu'il aurait préféré attendre la présence à la Chambre de l'honorable Secrétaire provincial, mais que, vu l'urgence de ce dernier depuis quelques semaines, il a cru ne pas devoir retarder la question davantage.

"Cette motion, dit le député des Deux-Montagnes, fait allusion à toute une série d'événements qui se sont déroulés dans mon comté au cours de l'automne dernier. Une épidémie de typhoïde a fait son apparition au début d'octobre, et elle s'est propagée avec rapidité. Mes informations, si elles sont fondées, sont à l'effet que le maire de l'endroit aurait notifié le bureau provincial de l'hygiène à Montréal par écrit le 9 octobre 1931. Bien que l'épidémie ait continué à se propager dans la suite, ce n'est que le 10 novembre qu'une première correspondance fut échangée entre le bureau de l'hygiène et le maire de Sainte-Scholastique. A cette époque, aucune mesure n'avait encore été prise par ledit bureau pour enrayer cette épidémie. Ce n'est que sur un deuxième avis des médecins de l'endroit que des inspecteurs ont été envoyés sur les lieux. De Sainte-Scholastique a fait publier une lettre ouverte dans les journaux pour protester contre le peu d'attention portée à cette situation. Je ne veux pas faire de politique avec cette question, mais...

M. Taschereau: Est-ce que le maire de Sainte-Scholastique est un bleu ou un rouge?

M. J.-P. Sauvé: C'est un excellent libéral, registraire de son comté, officier rapporteur en temps d'élections.

M. Sauvé: Je disais donc, que le maire de l'endroit faisait une critique de la conduite des officiers du bureau de l'hygiène dans les journaux. Il réclamait une enquête afin de tirer la situation au clair. Je demande également au secrétaire provincial de faire tenir cette enquête dans le plus court délai possible afin que la population de l'endroit puisse avoir justice. Autrement, si les citoyens de Ste-Scholastique perdent la confiance qu'ils ont placée dans ce bureau de la santé, ce sera en diminuer de beaucoup l'efficacité. Je veux une enquête afin de savoir si réellement il y a eu négligence dans cette affaire; pour que l'on trouve les coupables, s'il y a certains officiers qui doivent être tenus responsables. Cette enquête est amplement justifiée, je crois, car la situation a été assez critique dans Ste-Scholastique l'automne dernier. Elle se

présentait, c'était saper les bases de l'autorité et de la société chrétienne. Les journaux qui utilisent le cliché sur le respect de l'autorité feraient mieux de ne pas abuser. Nous voulons croire que les feuilles québécoises opposées à l'étatisme ont de meilleurs arguments que ce cliché pour combattre les partisans de la révision des taux et de la municipalisation comme moindre mal. Autrement, ce serait à désespérer du bon sens de la cause des monopoles. Si ceux-ci conseillaient à la presse qui ne leur est pas hostile de renigraiser ses tirades sur le pouvoir établi, la révolution, le bolchevisme, ils seraient bien inspirés. Parcellaires ne nous impressionnent en effet que les esprits bornés, incapables de tout discernement, ou qui prétendent ne pas voir clair pour toutes sortes de raisons.

Au rancart

Les quelque soixante marins emprisonnés à bord du submersible M-2 coulé au large du littoral anglais ne forment qu'un petit groupe du nombre des victimes de ce type de navire plus dangereux, semblé-t-il, pour ceux qui le manient que pour ceux auxquels il s'attaque en temps de guerre. Depuis quinze ans, il ne s'est guère passé en effet une année qu'un submersible ne soit allé par le fond avec tout son équipage. Rien qu'en 1931, deux sous-marins russes et un britannique ont fait plus de cent victimes. Le M-2 était pourvu, a-t-on dit, après le sinistre, de tous les appareils de sauvetage imaginables. On voit à quel cela aboutit. Ceux qui préconisent, à Genève et dans des revues techniques, l'abolition du sous-marin et du submersible, alléguant que ce sont des navires difficiles à manier et qui n'offrent aucun élément raisonnable de sécurité aux marins peuvent prétendre parler au nom d'une Église chrétienne, comme si nous n'avions fait — et de nous servir incidemment une phrase sur le respect dû à l'autorité, — comme si parler du Québec Power et de ses amis, dire que les monopoles ne sont pas les

ra de beaucoup utile, si l'on veut démontrer que ce n'est pas tout le système du département qui est mauvais, mais que dans le cas qui nous occupe il s'agit de la faute de quelques individus qui ont fait preuve de négligence.

Comme M. David est absent, M. Perrault demande l'ajournement du débat immédiatement après le discours de M. Sauvé pour permettre au secrétaire provincial de répondre au cours d'une séance subséquente.

L'emprunt scolaire de \$3,500,000

Deux bills sont ensuite adoptés en troisième lecture, sans discussion. Le premier autorise la Commission des écoles catholiques de Montréal à emprunter \$3,500,000 pour certaines constructions, ainsi que pour la consolidation de sa dette, et l'autre comporte quelques amendements à la charte de la cité de Hull.

Modifications à la loi électorale

M. Taschereau présente ensuite les résolutions relatives au bill intitulé: Loi modifiant la loi électorale de Québec, et signale à la Chambre les articles les plus importantes de cette mesure qui comporte de nombreuses réformes dans notre loi électorale provinciale. Les voici dans l'ordre (nous omettons ici les paragraphes d'importance secondaire):

A.—Le greffier de la Couronne en chancellerie a, sous la direction du lieutenant-gouverneur, en conseil, la surveillance générale de la mise à exécution de cette loi en ce qui concerne la confection des listes électorales.

B.—Le ou avant le jour fixé pour l'émission de tout brefs ordonnant la tenue d'une élection dans un district électoral comprenant quelques municipalités rurales, le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un ou plusieurs réviseurs pour entendre et juger les demandes qui leur seront faites en vertu du présent paragraphe et il fixe en même temps l'endroit où chacun recevra ces demandes.

Dans ce paragraphe, on expose également la forme suivant laquelle les plaintes devront être soumises au réviseur, lors des élections.

Le bulletin de vote est muni d'une souche sans talon avec ligne perforée entre la souche et le bulletin de manière que celui-ci se détache facilement de la souche. Les bulletins de vote sont brochés en livrets de cent, cent cinquante, deux cents ou deux cent cinquante, selon le besoin des bureaux de vote.

Une clause de ce bill qui ne manquera pas d'être longuement discutée se lit comme suit:

"L'élection d'un candidat n'est pas déclarée nulle en raison d'infractions à la présente loi, si le tribunal en vient à la conclusion que ces infractions n'ont pu changer ou notablement affecter le résultat de l'élection."

Après quelques brèves explications du premier ministre sur chacune des clauses de ce bill, on s'en tient pour le référer au comité des bills publiés ou les députés auront tout le loisir désiré pour le discuter. Les résolutions sont alors approuvées en première, deuxième et troisième lectures, et le bill s'y rattachant franchit ses deux premières étapes.

Les crédits des travaux publics

La Chambre se forme alors en comité des subsides pour considérer les crédits demandés par M. J.-N. Francoeur pour le ministère des travaux publics.

Au moment où l'article \$600,000 pour ponts-routiers est présenté, M. Duplessis demande: Pour combien le crédit de la province est-il engagé dans la construction des ponts-routiers?

M. Francoeur: Pour \$900,000 environ.

M. Duplessis: Je ferai remarquer à la Chambre que le ministre des travaux publics a répondu rapidement à une question posée depuis deux mois et à laquelle le premier ministre n'a pas répondu.

M. Taschereau: Il est meilleur que moi!

M. Duplessis (souriant): Je n'en doute pas. A propos, quel est le montant d'argent qui a été remis aux municipalités durant les dernières élections pour les ponts-routiers?

M. Francoeur: Je ne pourrais préciser. Nous en avons remis avant, pendant et après les élections.

La discussion porte ensuite sur les grands ponts en construction:

Le pont de l'île d'Orléans

M. Duplessis: Comme M. Lapointe a déclaré que les loups-garous n'étaient pas encore arrivés à Québec, faut de pont, je comprends que le pont de l'île d'Orléans n'est pas encore terminé. Est-ce que l'on travaille actuellement à ce pont si nécessaire?

M. Francoeur (souriant): Les travaux sont suspendus à cause des glaces.

M. Duplessis: Quel est l'entrepreneur?

M. Francoeur: La St. Lawrence Construction.

M. Duplessis: Qui est-ce?

M. Francoeur: On dit que M. Deslauriers a des intérêts dans cette compagnie.

(Suite à la page 2)

La Renaissance des Arts domestiques

Nous publierons demain la deuxième partie de l'important article de M. Georges Bouchard, député, sur la Renaissance des Arts domestiques.

A propos de l'élection de Maisonneuve

La poêle et le chaudron — Un comté négligé — Une lutte qui se fera sur la question du patronage — Escomptant avec raison la victoire, les libéraux ne manqueront pas d'armes — La grande désolation du fleuve — \$178,000,000 pour un canal inutile — \$27,000 pour le chenal, artère vitale du pays — Pas de plan d'ensemble — Histoire des "Duchess"

UNE RUMEUR VEUT QUE LE PROCHAIN BUDGET NE COMPORTE PAS UN SOU POUR LE CREUSAGE

Le gouvernement fédéral devra émettre d'ici quelques semaines, s'il se conforme à la coutume, les brefs pour l'élection de Maisonneuve, comté sans député depuis la mort de M. Clément Robitaille.

PAS ENCORE DE BUREAU DE POSTE

Les libéraux (ils présenteront, dit-on, M. Edgar Laliberté, avocat) se font fort de conserver ce comté, qui a toujours donné de fortes majorités libérales, bien qu'il n'ait rien obtenu, pas la plus insignifiante faveur, sous le régime de M. King. Ce comté qui déborda les limites de l'ancienne municipalité de Maisonneuve et va jusqu'au Bout de l'île, n'a pas encore d'hôtel des postes. On se contente de voter tous les ans, à Ottawa, une somme qui retombe automatiquement dans le trésor. Or cependant que certaines petites villes dans la banlieue de Montréal ont jusqu'à deux succursales postales, il est à noter que l'ancienne municipalité de Maisonneuve avant son annexion à Montréal était la quatrième en importance du Canada au point de vue production industrielle.

PATRONAGE — PAS DE QUESTION DE PRINCIPE

Les élections partielles, où ne se pose pas la question de principe, roulent surtout sur la question de patronage, ce qui permet d'ordinaire au gouvernement au pouvoir (exemple récent: les Trois-Rivières) d'enlever la majorité.

Que se passera-t-il dans ce cas actuel? Libéraux et Conservateurs sont comme poêle et chaudron, ni l'un ni les autres n'ont rien donné à cette division, mais il arrivera fatalement que l'on discutera, en fonction du chômage, toute la question du patronage dans la province de Québec.

Les libéraux se préparent, naturellement, à prouver, en suivant le gouvernement sur le terrain où il voudra faire la lutte, que la province de Québec et notamment la région de Montréal n'ont pas été traitées avec justice.

LES \$5,000,000 GELES

Sous l'administration King, la Commission du port de Montréal avait été autorisée à dépenser une somme de \$15,000,000. Il reste de cette somme un solde de \$5,000,000 environ qui n'a pas été dépensé et qui ne le sera pas, dit-on, si l'avis de M. Bennett prévaut. Ainsi le quai de la Pointe du Moulin à vent, si, de l'avis même du ministre de la marine, constitue, en son état actuel, un danger public, devrait être remplacé. On avait même demandé des soumissions à cette fin. Rien n'a été fait, bien que ces travaux dusent être payés à même les cinq millions autorisés et inemployés de la Commission du port, dont un très grand nombre d'employés ont rejoint l'armée inquiète des chômeurs.

RIEN POUR LE BAS CANADA

Bien plus il est fortement question de suspendre les travaux pour la continuation de l'élargissement et du creusage du chenal. Or le fleuve est une artère vitale de l'organisme canadien et il paraît illogique de vouloir pratiquer à son détriment et conséquemment au détriment de tout le pays des économies dangereuses, quand on sait les sommes qui ont été englouties dans le canal, ou, plutôt, les canaux Welland, et celles qu'on s'approprie à engloutir pour la canalisation du haut Saint-Laurent. Cette comparaison est assez intéressante, nous disait un expert, surtout quand on songe que de travailler en haut quand on ne fait rien en bas c'est la répétition de cette aventure arrivée aux États-Unis pendant la guerre. On avait commandé des navires de fort tonnage à un chantier maritime situé dans un port intérieur: les navires terminés on s'aperçut un peu tard que leur tirant d'eau dépassait celui du chenal. Il n'y avait pas même à songer à les lancer.

Le creusage du chenal du Saint-Laurent, en aval de Montréal, a été décidé en 1886. On y a dépensé depuis une somme de vingt-sept millions de dollars. Le canal Welland, ou, plutôt, les canaux Welland, car il y en eut quatre, en réalité, par suite de modifications de tracés, ont coûté la somme fantastique de \$178,000,000 de dollars (l'entreprise devait coûter \$25,000,000 à l'origine). Désormais ce canal a 27 pieds, et entre les écluses la profondeur est de 30 pieds, mais il est ALL DRESSED UP WITH NO PLACE TO GO puisque les cales actuelles ne justifient pas ce tirant d'eau. Les navigateurs n'ont pas d'intérêt à en profiter puisque les navires de ce tonnage ne pourraient atteindre Montréal.

SITUATION ALARMANTE

Or pendant que cette prodigieuse se manifestait pour améliorer la circulation dans la bouteille ontarienne dépourvue de goulot, la situation dans le chenal du Saint-Laurent, au dessous de Montréal, est devenue alarmante. Depuis que le creusage du chenal est commencé, le niveau a baissé de quatre pieds, nous dit-on. Il faudrait de toute nécessité des travaux remédiateurs conçus selon un plan d'ensemble, et non seulement on ne les fait pas, non seulement on ne songe pas à les faire, mais, si les rumeurs qui viennent d'Ottawa sont exactes, le prochain budget ne comportera rien pour la continuation des travaux du chenal.

Or la profondeur et la largeur du chenal restent les mêmes qu'au temps où les navires étaient d'un bien plus faible tonnage et bien moins longs. Ils atteignent aujourd'hui 500 pieds et même plus et le chenal n'a que 450 pieds de largeur de sorte qu'ils sont incapables d'y tourner, de plus les taux d'assurance sont basés sur la largeur et la profondeur du chenal qui en conditionnent la sécurité. Les navires de type "Duchess", nous dit-on, sont contraints de décharger une partie de leur cargaison à Québec pour remonter le fleuve; ils en prennent de même une partie au même port, au retour, multipliant ainsi le coût et le temps de la manutention.

LA CONCURRENCE D'ALBANY

Or, pendant ce temps, les Américains continuent à développer leurs ports intérieurs. New-York n'est plus notre seul concurrent. Albany, à cent milles en amont de ce port, entre en ligne de compte. Le chenal a été creusé à 27 pieds et dans cette capitale de l'Etat voisin on a installé l'outillage le plus moderne.

Ce qui protège le gouvernement Bennett, ce qui empêche les intérêts de la navigation de partir en guerre contre lui et de pousser des cris d'alarme, c'est le fait que les directeurs de ces compagnies dirigent également d'autres compagnies qui tiennent mordicus à la haute protection ou ont besoin de l'aide du gouvernement.

Au reste, ajoutait en riant notre informateur, il est fort possible que l'on n'ait plus besoin bientôt que de la navigation intérieure. M. Bennett élève de plus en plus la barrière tarifaire. Nous n'aurons plus sous peu de relations avec l'Europe et on pourra laisser les alluvions remplir le chenal.

L'Encyclique "Lux Veritatis"

Elle paraîtra dans la collection du "Document" — Il faut tout de suite donner ses commandes — Prix et avantages spéciaux

Le Devoir achèvera tout prochainement la publication de l'Encyclique Lux veritatis. Cette lettre, qui a suscité dans le monde entier une vive émotion, sera aussitôt mise en brochure dans la collection du Document, où parurent déjà les encycliques sur le mariage, sur la restauration de l'ordre social chrétien (Quadragesimo Anno), sur l'Action catholique et le Fascisme, etc.

Le tirage dépendra naturellement des perspectives de vente, et nous prions ceux qui veulent répandre la nouvelle Encyclique de bien vouloir nous adresser le plus tôt possible leurs commandes.

Cette Encyclique se vendra 10 sous l'exemplaire et \$1.00 la douzaine, franco. Au cent, \$7.00, par quantités de 500, \$30, au mille, \$50, port en plus. (Pour toutes les commandes de 1,000 qui nous arriveront assez tôt, nous inscrirons gratuitement sur la couverture une inscription de ce genre: Hommage de...)

Nous ferons bénéficier des réductions globales ceux qui veulent acheter avec celle-ci les trois Encycliques sur le Mariage, Quadragesimo Anno et sur l'Action catholique et le Fascisme. On peut ainsi faire une commande de cinq cents ou de mille, la composer de tant d'exemplaires de chacune des Encycliques (à son choix) et bénéficier de la réduction sur le chiffre total.

Adresser toutes les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal. (Tél. Harbord 1241).

Après le débat au comité des bills privés

(Suite de la première page)

M. Duplessis: Oui, le même M. Deslauriers du palais de justice, du musée, etc., etc.

Le pont de Caughnawaga

Après ces incidents, M. Duplessis dit quelques mots sur le pont de Caughnawaga non encore commencé. M. Mercier refait l'histoire de ce pont dont on parle depuis 20 ans. Rouges et bleus ont tour à tour promis ce pont. Les travaux retardent à cause d'un conflit d'intérêt. La Commission qui a charge de régler toutes les difficultés poursuit son travail.

Les ponts de péage

Attaqué sur la politique des ponts de péage, le ministre des terres et forêts défend cette politique et déclare qu'aux Etats-Unis, il y a des centaines de ponts de péage où l'on charge des taxes qui vont jusqu'à \$2. D'ailleurs, ajoute-t-il, c'est une politique rationnelle et il ne serait pas juste de faire contribuer les gens qui n'y passent pas.

M. Mercier avait parlé de la loi de 1908, qui abolissait les ponts de péage. M. Jean-Paul Sauvé observe que la loi opère lentement puisque de nombreux ponts de péage existent encore. M. Barré observe qu'on abolit certains ponts pour en construire d'autres.

M. Mercier: Les temps sont changés. Le développement de l'automobile a créé une plus de recettes et plus d'entretien.

M. Barré: Dois-je conclure que le gouvernement a changé d'opinion depuis 1908?

M. Francoeur: Certainement. Nous changeons tous les jours; c'est le progrès.

M. Duplessis: Je lis dans les Statuts qu'en 1912, M. L.-A. Tascheur avait fait passer une loi abolissant les ponts de péage sous prétexte qu'ils nuisaient au progrès du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Le premier ministre ne pensait pas alors comme son collègue d'aujourd'hui. Qu'au moins on ne charge que des taxes raisonnables!

Tous les crédits de M. Francoeur sont votés et la Chambre s'ajourne à ce matin.

Alexis GAGNON

La conservation des édifices du Vatican

Cité Vaticane, 29. (S.P.A.) — Le Souverain Pontife a institué une commission permanente de conservation des édifices anciens du Vatican. Cette commission sera chargée de déterminer les responsabilités relatives à l'écroulement d'une partie du toit de la Vaticane.

La municipalité de Plage-Laval

Québec, 28. — Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a, hier soir, accordé à Plage-Laval le statut de municipalité, avec pouvoir de faire des règlements.

Mort de l'écrivain Michaëlis

Copenhague, 29. (S.P.A.) — L'écrivain danois Sofus Michaëlis est mort, à l'âge de 67 ans.

SERVICES ANNIVERSAIRES

JOLICOEUR — Lundi, le 1er février, à 8 h. 30, à la cathédrale de Jolicoeur, service anniversaire de l'ancien curé de Saint-Arsène. Parents et amis sont invités d'assister.

BORDELEAU — Le service anniversaire de M. le curé Bordeleau aura lieu à Saint-Félix de Valois, le mercredi 3 février, à 9 heures. Parents et amis invités.

Nécrologie

BARRETT — A Montréal, à la maison-Mère de la communauté des Soeurs Grises à l'âge de 88 ans, décédée de la grippe.

BLEAU — En cette ville, le 28, Aurèle Chartrand, épouse de Jos. Bleau, à 39 ans.

BRAZEAU-SEGUN — A Montréal, le 26, à 67 ans, Emma Seguin, épouse de feu Hector Brazeau.

CATY — A l'Hôpital Royal Victoria, Montréal, à 31 ans, Alfred Caty, époux d'Alain Morier.

CLERMONT — A Montréal, le 27, Jean-Baptiste Clermont, fils de veuve Alphonse Clermont.

CONTANT — A Montréal, le 26, à 70 ans, Mme veuve Octave Contant, née Sarah Mayer.

COUET — A Montréal, le 27, à 19 ans, Rolande Couet, fille de M. et Mme Théo-philie Couet (née Emilia Bisson).

COURTOIS — A Montréal, le 27, à 67 ans, Mlle Georgina Courtois.

DAVID — A Montréal, le 28, à 54 ans, Flora David.

DORÉ — A Montréal, le 27, à 54 ans, Mme Aldina Doré, épouse de feu Edouard Doré.

DUFOUR — A Kingston, N.Y., le 4, chez sa sœur, Mme W. Schick, Olive Dufour, veuve de feu Pierre Dufour.

DUBREUIL — A Pointe-aux-Trembles, le 26, à 68 ans, M. Joseph Dubreuil, bourgeois, époux d'Amélie Laporte.

GAGNON — A Montréal, le 27, à 32 ans, Colombe Gagnon, épouse de Charles Gagnon.

GINGRAS — A Montréal, le 27, Eva Henrichson, épouse de J.-A. Gingras, principale d'école.

GIRARD — A Napierville, Mme veuve Jean Girard, à 91 ans.

LAVIOLETTE — A Pointe-aux-Trembles, le 26, à 16 ans, Jeanne Lavolette, fille de M. et Mme J.-B. Lavolette.

MARTINEAU — A Montréal, le 27, à 60 ans, Mary Lacas, épouse de feu Georges Martineau.

PAPINEAU — A St-Vincent-de-Paul, le 26, à 39 ans, Henri Papineau, cultivateur, époux en légers noces de Josephine Lantier, en 2èmes noces, Exilda Valiquette.

PARRÉ — A Montréal, le 26, à 35 ans, Clotilde Parré, épouse de Joseph Taillefer.

PERREAU — A Verdun, le 27, à 79 ans, Mme veuve Félix Perrier, née Odina Charlebois.

SAUVÉ — A St-Fiacre, le 27, à 50 ans, Bertha Danis, épouse de Joseph-W. Sauvé.

TADDEO — A Montréal, le 26, à 57 ans, Mme Dominique Taddeo.

TOURANGEAU — A Montréal, le 27, à 45 ans, Laura Lavallée, épouse de J.-A. mandor Tourangeau.

Aux Syndicats catholiques

S. E. Mgr Gauthier assiste à l'installation du nouveau secrétariat du conseil central et prononce une allocution

S. E. Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, a assisté hier à l'installation du nouveau secrétariat du conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal. Son Excellence a rappelé quelques événements survenus au sein des Syndicats au cours de 1931. M. l'abbé Aimé Boileau, aumônier général des Syndicats, a été nommé sous-ministre du travail, ce qui m'a beaucoup réjoui, a dit Son Excellence. Mgr Gauthier dit un mot de la crise, invite à vivre d'une façon modérée même lorsque la prospérité sera revenue et insiste sur la nécessité de la prière. Avant Son Excellence, M. l'abbé Bertrand et M. Alfred Charpentier, président des Syndicats, avaient aussi adressé la parole et remercié Son Excellence d'être présente à l'installation du nouveau secrétariat.

M. Léonce Girard est le nouveau secrétaire général.

Les élections générales en Irlande

Dublin, Etat libre d'Irlande, 29. (S. P. A.) — Dans une proclamation publiée aujourd'hui, le gouverneur général de l'Irlande, M. McNicoll, a dissous le *Dail Eireann* et a fixé au 16 février les élections générales.

M. Léonce Girard

M. Léonce Girard vient d'être nommé en permanence secrétaire général des Syndicats catholiques. Depuis la nomination de M. Gérard Tremblay au poste de sous-ministre du travail, M. Girard le remplaçait temporairement aux Syndicats catholiques, étant à leur service depuis bientôt dix ans. M. Girard a occupé diverses fonctions aux Syndicats catholiques, et en plus d'en être le secrétaire-général, il est aussi le président du cercle d'études Léon XIII.

Les Grèves

Les petits colons des Grèves sont invités à une fête préparée en leur honneur pour demain, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, Parc LaFontaine. Les séminaristes-surveillants, actuellement en vacances, assisteront à la réunion. Entrée gratuite.

Les jeunes délinquants

Le shérif Lapierre prendra possession du nouvel édifice de la rue St-Denis, au nom du procureur général, lundi

Lundi, le shérif Omer Lapierre prendra possession, au nom du procureur général, du nouvel édifice qui doit loger le tribunal des jeunes délinquants. L'édifice dont on vient de terminer l'aménagement, est situé rue Saint-Denis, près du boulevard Saint-Joseph; il comprend une salle d'audience, la chambre du juge, des bureaux, des salles d'attente et deux ailes, l'une pour les garçons et l'autre pour les fillettes qui attendent leur tour. Il y aura de plus une chapelle pour les catholiques et une autre pour les protestants. Une grande cour permettra aux enfants qui doivent passer là deux ou trois jours de se détacher. Il y a évidemment une marge entre cet édifice spacieux et ce grand terrain et le local misérable de la rue Champ-de-Mars, qui a fait le désespoir de M. le juge Lacroix, qui vient de démissionner.

C'est la cité de Montréal qui a construit l'édifice au coût de \$411,900, mais c'est le gouvernement provincial qui a la juridiction sur l'administration de la justice selon le Code de la justice et c'est lui qui doit assumer tous les frais.

Dubé est trouvé coupable d'homicide involontaire

Sherbrooke, 29. — Un jury de la Cour du Banc du Roi a rendu un verdict de *manslaughter* avec recommandation à la clémence de la Cour hier soir à la fin du procès de Vézina Dubé, de Hereford, Québec, accusé du meurtre de René Malloy, de Norton Mills, Vermont. Malloy avait été tué lorsqu'il avait été surpris par Dubé dans sa grange. La défense a prétendu que Malloy était allé là dans l'intention de voler des liqueurs cachées.

Le défenseur de Dubé a annoncé qu'il en appellera du verdict. La sentence sera prononcée à la fin du présent terme.

Nouveauté

AVEC MA VIE — Poèmes par Lucien Rainier. Les Saisons mystiques — Les Stèles et Médailles — Le Chantier au Bord du Rêve.

Volume de 165 pages, format 6 x 8, beau papier.

En vente au Service de Librairie du *Devoir*, au prix de \$1.00 franco.

L'opérette

"Le clocher sans cloche"

Le succès de la *Société canadienne d'opérette* au théâtre *His Majesty's* se poursuivra durant la dernière partie de la semaine avec un bémol à la clef si l'on compare avec la première. *Le clocher sans cloche* n'est pas aussi captivant que le *Tzarewitch* représenté lundi, mardi et mercredi derniers. Si toutefois, la musique du compositeur rhénan Kunneke n'est pas aussi langoureuse et grisante que celle du compositeur viennois, le libretto de MM. Léon Abric et Edmond Loose ne le cède en rien à celui de MM. Bertal et Maubon. A la sortie du théâtre les gens ne fredonnent pas de refrains légers et joyeux faciles à garder en mémoire, mais par contre, ils se rappellent de fines réparties, de spirituelles réflexions.

Il s'en vont avec le souvenir vague du bon curé (J.-P. Filion) d'un village d'Alsace qui voudrait qu'une cloche appellât ses fidèles à la messe le dimanche. La guerre a passé par là et l'ennemi a fait disparaître la cloche pour la transformer en canon. M. Filion a personnifié avec naturel le pasteur d'un village paisible où la vie moderne n'a pas encore bouleversé les traditions. Sophie, sa servante, (Mme Jeanne Maubourg), qui demande qu'on l'appelle non la servante mais la gouvernante du curé, et qui à ce point de vue mérite son nom, est avant tout actrice et elle le dit par ses paroles. Son jeu vivant, varié, naturel, fait que le public peut s'empêcher de l'applaudir dès qu'elle apparaît sur la scène.

Dans cette opérette les jeunes premiers, Pierre et Eva (Lionel Daunais et Caro Lamoureux), ne sont peut-être pas en vedette autant que dans la plupart des autres opérettes. Ils interviennent plutôt incidemment d'ailleurs, et leurs duos, peut-être à cause d'une partition trop haute, ou de voix non faites l'une pour l'autre, ne permettent pas aux gens de les applaudir comme ils seraient prêts à le faire.

Georges Dufresne a obtenu un franc succès dans le rôle du forgeron comme il en a finalement obtenu auprès de Sophie, qui, tout d'abord farouche, est revenue à de meilleurs sentiments devant les preuves de sa générosité et de sa loyauté. Mlle Anna Malenfant s'est fait applaudir à plusieurs reprises aussi par ses soli. C'est toute la troupe d'ailleurs, qu'il faudrait nommer, car MM. Charles Goulet, Lucien Coedel, Paul-Emile Corbeil, Julien Ballas, Léopold Fortin, Lorenzo Bariteau (le Juif qui, finalement, fait cadeau de la cloche au bon curé), ont tous rempli leurs rôles respectifs de marchand, de bourgeois, de meunier, de magistère, d'aubergiste et de notaire avec grand succès.

La représentation s'est déroulée avec le même décor qui était d'ailleurs bien réussi: la place publique du village, avec l'église au fond et le presbytère, à droite.

M. Albert Roberval a dirigé avec doigté et précision l'orchestre de la Société.

A. A.

Une jeune fille se noie dans le Richelieu

Saint-Hyacinthe, 29 (D.N.C.) — Une jeune fille de Montréal, Mlle Marie-Rose Bélanger, s'est noyée dans la rivière Richelieu, hier soir, quand l'automobile où elle se trouvait enfonça à travers la glace, entre Saint-Denis et Saint-Antoine. La victime avait 23 ou 24 ans. Au moment de l'accident, elle était en compagnie d'un nommé Willie Braut, également de Montréal. La victime était venue se promener chez son père, M. Odilon Bélanger, de Saint-Denis. Les cris des occupants de l'auto attirèrent les riverains, quand celle-ci s'enfonça à travers la glace.

On se porta à leur aide, mais seul Braut put être secouru à temps. On ignore l'adresse de la victime à Montréal. L'enquête du médecin légiste sera tenue autour d'hui à moins d'ordre contraire.

Mort du Dr J.-A. Bédard

Lynn, Massachusetts, 29. — M. le Dr J.-Armand Bédard, président de l'Association Historique Franco-Américaine et l'un des Franco-Américains en vue de la Nouvelle-Angleterre, est décédé à l'âge de 65 ans. Né à Québec, M. le Dr Bédard vint s'établir en Nouvelle-Angleterre aussitôt ses études terminées. Il se fixa à Lynn où il devait pratiquer la médecine quarante-trois ans durant. Il se distingua dans sa profession et fit partie de la direction de plusieurs hôpitaux et de plusieurs commissions pendant la grande guerre. Il fut aussi président de l'*Essex County Medical Society*. Il était surtout connu parmi ses compatriotes comme président de l'Association Historique Franco-Américaine depuis 1907.

Tempête de neige dans l'Ouest canadien

Régina, Saskatchewan, 29 (S.P.C.) — Une des plus grosses tempêtes de l'hiver passe sur l'Ouest canadien. Il fait très froid.

LA BATAILLE DE CHANGHAI

Les Japonais font subir à la partie chinoise de la ville de Changhaï un terrible bombardement, depuis plusieurs heures. Un quadrillage indique cette partie chinoise — très peuplée — de Changhaï. Changhaï, qui compte d'importantes concessions étrangères, occupe un point stratégique à l'entrée de la mer jaune; comme on peut le constater sur la carte de droite.

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Pour conserver une oeuvre d'art

M. le rédacteur, La chapelle de l'Institut de Nazareth, oeuvre d'un pionnier de l'art au Canada, l'architecte-peintre Napoléon Bourassa, est menacée de mutilation.

Nous voulons attirer l'attention de ceux qui ont à cœur la protection d'oeuvres dignes de ce nom afin qu'elles nous soient conservées non seulement pour leur valeur artistique mais pour l'éducation.

Il eût été désirable que les auteurs qui avaient été dessinés, construits et décorés pour être incorporés dans l'ensemble, puissent être acquis par les successeurs des religieux. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas les moyens, parait-il, et c'est à un bon mouvement des fervents du patrimoine artistique que ce geste est offert.

D'autre part, des poètes seront installés pour le chauffage les jours d'offices des samedis et dimanches; il y a là une source de dangers et de détérioration qu'il faudrait éviter en prévoyant un chauffage mieux approprié.

Le grand mérite de l'oeuvre de Napoléon Bourassa n'est encore pas assez connu du grand public. Il ne faut pas que l'appréhension de ceux qui ont à la conservation pour les générations à venir.

Charles MAILLARD

Les épiciers et le bill Arcand

Ceux de Montréal recommandent l'adoption d'une clause d'exception pour les dettes résultant de l'achat de vivres — Les commandes de provisions aux magasins syndiqués

L'Association des épiciers du district de Montréal, section de l'Association des marchands détaillants du Canada, a adopté hier soir une résolution recommandant aux épiciers de ne pas faire crédit, jusqu'à ce que le bill Arcand, qui pourvoit à ce que les salaires des travaux de chômage ne soient pas saisisables pour dettes, soit amendé de manière à faire exception pour les dettes résultant d'achat de vivres. La résolution dit que l'on a peut-être oublié d'insérer une clause à cette fin dans le bill et demande à la législature d'amender le bill. Les épiciers ont fait crédit à un grand nombre de familles et ce bill priverait de leur droit à se faire rembourser et inciterait les gens à ne pas payer leurs comptes.

Une autre résolution a été adoptée au sujet des secours directs aux chômeurs. Le *Montreal Council of Social Agencies* distribue des secours directs qui lui viennent par partie de la ville et de la province. Or le comité de secours du "Conseil" distribue les commandes de vivres aux magasins en série qui ont leur siège social à Toronto ou à New-York. La résolution proteste contre cet état de choses et recommande que deux de ses membres soient nommés pour contrôler l'emploi des fonds de secours, elle suggère M. Rosario Messier, secrétaire général de l'Association des marchands détaillants, et M. l'échevin P. Ricard, ancien secrétaire de l'Association des épiciers du district de Montréal.

L'Association a en outre adopté les résolutions suivantes: que le projet de forcer les vendeurs licenciés à fermer leurs établissements le jour de la Saint-Jean-Baptiste soit rejeté; que des remerciements soient adressés au premier ministre pour l'augmentation de la taxe sur les spiritueux plutôt que sur la bière; que pour fins de revenus les magasins en série soient taxés.

Un nouveau livre

MOISSON DE VIE. PAR JEAN-LOUIS GUAY. C'est le livre d'un malade qui, sur son lit de douleur, bénit la vie et la chante.

Ce volume, de 176 pages, rempli de nobles sentiments et de sincérité, procure au lecteur de tout âge une lecture agréable autant qu'édifiante.

En vente au Service de Librairie du *Devoir*, au prix de \$1.00 franco. DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430, Notre-Dame est, Ville.

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LA BATAILLE DE CHANGHAI

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

Travailleurs en chaussures. — Ce soir assemblée des tailleurs et des treseurs à l'édifice des syndicats catholiques. Un rapport important sera donné par M. A. Durand, agent d'affaires.

Fonctionnaires municipaux. — Le syndicat des fonctionnaires municipaux avertit tous ses membres que lundi le 1er février aura lieu une assemblée pour la nomination des officiers pour 1932.

Chez les pompiers

Le chef Raoul Gauthier, directeur de la brigade des incendies de notre ville, a été reçu président de l'Association de Bienfaisance des pompiers. M. Honoré Mercier a été choisi comme président honoraire.

Les autres officiers élus sont: 1er vice-président, le chef de district E. Lefort; 2ème vice-président, le lieutenant D. Sénécal; secrétaire, le capitaine A. Beaulieu; trésorier, le capitaine J. A. E. Brosseau; secrétaire-adjoint, le lieutenant L. Deloge; conseiller légal, Me Albert Théberge; notaire, l'échevin J. M. Savignac.

Les directeurs sont le chef de district E. Lefort, représentant le personnel des quartiers généraux; le pompier F. P. Weinfield, district no 1; le lieutenant D. Sénécal, district no 2; le pompier E. Bissonnette, district no 3; le pompier O. Bissonnette, district no 4; le lieutenant L. Deloge, district no 5; le pompier E. Vanasse, district no 6; le pompier A. Favreau, district no 7; le pompier H. Turner, district no 8; auditeurs, le capitaine E. Kavanagh; le lieutenant W. McCabe, les pompiers A. Matte et A. Pelletier; comité d'investigation, le lieutenant J. Sénécal, les pompiers F. P. Weinfield, O. Bissonnette, A. Favreau et H. Turner; comité du cimetière: le chef de district E. Lefort, le lieutenant L. Deloge, les pompiers E. Bissonnette et A. Vanasse.

A la fin de l'assemblée, le directeur Raoul Gauthier remercia le public de Montréal pour sa générosité envers l'Association au cours de la dernière année.

Le Christ

ENCYCLOPEDIE POPULAIRE DES CONNAISSANCES CHRISTOLOGIQUES en 8 cartons de 1264 pages, 500 illustrations. Au comptoir et par la poste \$4.00.

"Je ne sais qui a conçu l'idée et le plan de ce livre, mais celui-là mérite toute notre reconnaissance."

"Le Christ, solution de toutes les difficultés, réponses à toutes les questions, remède à tous les maux, secours de toutes les faiblesses, figure réelle et idéale, centre de l'histoire et du monde: pareil sujet ne peut être égalé ni en grandeur, ni en beauté, ni en bienfaisance."

"Et, puisque d'importantes études ont permis depuis quelque temps de préciser certaines données historiques sur le cadre de sa vie, la civilisation de son époque et de son pays, puisque des siècles de travaux théologiques ont mis au point nos connaissances dogmatiques sur sa nature, sa personne et son rôle de Rédempteur, on peut aujourd'hui, sans méconnaître les progrès possibles de cette science christologique, en essayer une synthèse."

"Cette synthèse a été confiée à des spécialistes éprouvés, qu'il suffira de nommer en résumant le dessein général de l'ouvrage."

"Le P. Lémonnier, des Frères prêcheurs, présente d'abord l'Empire romain, son administration, sa civilisation, son état religieux; M. l'abbé Tricot, professeur à l'Institut catholique de Paris, étudie le monde juif à l'époque du Christ; M. l'abbé Plessis, les prophéties messianiques."

"Après ces notions préliminaires, formant une magistrale introduction, la première partie nous donne l'Histoire de Jésus: les sources non évangéliques (abbé Vaganay, professeur aux Facultés catholiques de Lyon), les Evangiles (R. P. Huby, rédacteur aux *Etudes*), l'histoire de l'exégèse des Evangiles (R. P. C. Laverge, O.P.), récit de la vie de Jésus (abbé Lepin), son enseignement (abbé Venard)."

"Deuxième partie: Qui est Jésus? Ce qu'il fut pour la première

génération chrétienne (abbé Pirot); le dogme christologique du I^{er} au IV^e siècle (abbé Bardy); les grandes controverses sur la personne et la nature du Christ (abbé Amann); théologie de l'Incarnation et psychologie de Jésus (abbé Vigné); le Rédempteur (abbé Masurel)."

"La troisième partie développe ce thème, Jésus dans la vie religieuse et morale de l'humanité: doctrine du Corps mystique (abbé Bardy), le Christ dans la prière de l'Eglise et la piété des fidèles (abbé Pourrat), l'Eucharistie (R. P. Hérès, O.P.), le culte du Saint-Sacrement (chanoine Cordonnier), le culte du Sacré-Coeur (R. P. Hamon, S.J.), le Christ-Roi (R. P. Plus, S.J.), l'imitation du Christ (R. P. Breton, O.F.M.), les pèlerinages au tombeau du Christ (abbé Aigrain), Jésus vu par les non-chrétiens (abbé Bardy)."

"Enfin, la quatrième partie s'intitule Jésus dans l'art et la littérature (abbé Calvet), quelques vies de Jésus (abbé Aigrain)."

Demain: SAMEDI, 30 janvier 1932
Sainte Martine, vierge et martyre.
Lever du soleil, 7 h. 19.
Coucher du soleil, 5 h. 56.
Lever de la lune, 6 h. 48.
Coucher de la lune, 10 h. 36.

Nouvelle lune, le 27, à 6 h. 28 m. du soir.
Premier quart, le 28, à 3 h. 55 m. du soir.
Pleine lune, le 29, à 8 h. 44 m. du matin.
Dernier quart, le 30, à 4 h. 32 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

NEIGE OU PLUIE, PUIS FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 25.
Même date l'an dernier 20.
Minimum aujourd'hui 2.
Même date l'an dernier 4.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.94. 11 heures a.m. 29.87.
Midi: 29.85.

Chiffres fournis par la station M.-H. de
Météo, 1610 St-Denis, Montréal.

Les Japonais bombardent la partie chinoise de Changhaï

La bataille dure depuis plusieurs heures — Véritable massacre — Les États-Unis et la Grande-Bretagne se préparent à sauvegarder leurs droits à l'établissement international — Appel à la S. D. N. — La nouvelle d'un armistice, d'abord annoncée, est ensuite niée par les Japonais

(Dernière heure)

Changhaï, 29 (S.P.A.) — Les autorités japonaises nient avoir signé un armistice avec les Chinois. A 11 h. 30, soit deux heures après le moment où l'armistice devait entrer en vigueur, la bataille continuait.

Menace de conflit avec la Russie

Tokio, 29 (S.P.A.) — Le général japonais Jiro Tamon, fort connu pour la part qu'il a prise dans la campagne de Mandchourie, a reçu l'ordre de diriger une division sur Harbin et cet ordre fait surgir la menace d'un conflit direct entre le Japon et la Russie. Ce matin, en effet, un membre des autorités ferroviaires soviétiques de Harbin a empêché des troupes japonaises de se servir du chemin de fer de l'Est chinois, qui appartient à la fois à la Chine et à la Russie.

En outre, le gouvernement japonais projette de tenir les autorités de ce chemin de fer responsables de tout retard dans l'arrivée de renforts japonais à Harbin, où, depuis trois jours, deux factions chinoises sont aux prises. L'une de ces factions a pour chef Hsi Hsia, gouverneur de la province de Kirin, l'autre, Ting Chao, commandant de la garde du chemin de fer. Le gouvernement japonais explique qu'il a tenté d'envoyer des troupes à Harbin pour protéger les ressortissants du Japon dans cette ville. C'est sur des ordres de Moscou que le général soviétique du chemin de fer, M. Kuznetsov, a empêché les troupes japonaises d'utiliser la ligne.

M. Kuznetsov a fait remarquer que lors de l'invasion de la région de la rivière Nonni, la Russie avait interdit aux troupes chinoises de se servir du chemin de fer pour se rendre au sud et que le Japon avait demandé l'observance de la neutralité.

Il paraît que non seulement le Japon entend tenir les autorités ferroviaires responsables de tout retard dans le transport de ses troupes à Harbin, mais qu'il demanderait des comptes pour les pertes que les combats livrés dans la ville et autour de la ville ont fait subir aux sujets japonais.

C'est le conseil général du Japon à Harbin, M. Ohashi, qui a déclaré que les autorités ferroviaires, soit victorieuses, soit vaincues, doivent être responsables de la situation. D'autre part, le chef militaire chinois Hsi Hsia a dit que le conseil d'administration du chemin de fer, composé en partie de Chinois et en partie de Russes, avait ordonné la destruction d'un pont à Soungari, ce qui avait retardé les troupes japonaises d'une journée ou deux. Le pont a été dynamité et les soldats japonais ont dû quitter leur train au sud de Soungari, traverser la rivière à pied sur la glace, puis marcher sur Harbin. Mais d'après d'autres sources, le retard infligé aux Japonais est attribuable aux troupes de Ting Chao.

Armistice

Washington, 29 (S.P.A.) — Grâce aux conseils généraux de Grande-Bretagne et des États-Unis, qui ont agi en collaboration, les Japonais et les Chinois ont consenti à conclure un armistice à Changhaï, ce matin.

Les droits anglais et américains

Washington, 29 (S.P.A.) — Les États-Unis et la Grande-Bretagne se préparent à prendre en collaboration des mesures pour sauvegarder leurs droits à l'établissement international de Changhaï. On apprend d'excellente source que les conversations que les représentants des deux pays ont entamées n'ont pas eu trait au problème des actes du Japon en Mandchourie ou à Changhaï, mais à la seule question de l'établissement international.

Vers le milieu du siècle dernier, la Chine a accordé presque simultanément certains droits à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ce sont ces droits que les deux pays désirent protéger.

Réunion d'ambassadeurs à Changhaï

Genève, 29 (S.P.A.) — On apprend de bonne source que les douze membres neutres du conseil de la Société des Nations proposent que les ambassadeurs des grandes puissances à Tokio se rassemblent sans tarder à Changhaï pour y étudier la situation et faire un rapport à la Société.

L'ambassadeur Lindley s'informe

Tokio, 29 (S.P.A.) — L'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Charles Lindley, a conféré avec le ministre des affaires étrangères Yoshizawa sur la situation à Changhaï et lui a demandé, au nom du gouvernement britannique, certaines informations, mais, paraît-il, il n'a laissé aucune communication écrite.

M. Yen invoque les articles 10 et 15

Genève, 29 (S.P.A.) — Invoquant

les articles 10 et 15 du covenant, le délégué chinois W. W. Yen a demandé au conseil de la Société des Nations l'application de mesures rigoureuses pour protéger l'intégrité territoriale de la Chine. Il a décidé d'invoquer ces articles en apprenant l'occupation de Changhaï.

Jusqu'à présent, la Chine invoquait un article moins rigoureux. M. Yen a formulé sa requête dans une lettre adressée au secrétaire général sir Eric Drummond. Le délégué a expliqué qu'il agit conformément à des instructions que son gouvernement lui a données en prévision de certains développements.

Renfort japonais

Tokio, 29 (S.P.A.) — Le ministère de la marine a ordonné à deux transports d'avions, trois croiseurs et une flottille de destroyers de la base de Sasebo de se rendre à Changhaï. Il paraît qu'un renfort de 2,000 marins japonais sera envoyé aux troupes qui attaquent Changhaï.

Quarante avions chinois arrivent à Nankin

Nankin, 29 (S.P.A.) — Quarante avions chinois sont arrivés à Nankin cet après-midi et les aviateurs qui étaient à bord ont demandé avec insistance d'être envoyés à Changhaï, pour combattre les Japonais, mais le gouvernement n'a pas voulu leur donner l'autorisation nécessaire.

Le conseil du Japon a affirmé que les représentants diplomatiques des puissances étrangères que son pays ne projette pas d'attaquer Nankin.

Une dépêche d'Amoy a dit que quatre destroyers japonais sont arrivés à ce port et y ont débarqué des troupes qui ont fermé le journal chinois de l'endroit.

Une déclaration de Tokio

Tokio, 29 (S.P.A.) — Le ministère des affaires étrangères est en train de préparer une déclaration sur la position des Japonais à Changhaï aujourd'hui. La déclaration dira que le Japon n'a aucune intention de tirer parti de la situation pour étendre son contrôle territorial ou politique, et que le débarquement de troupes japonaises à Changhaï n'a pour but que de protéger les intérêts japonais. L'occupation du quartier chinois n'est qu'une mesure temporaire de défense.

On considère que la journée d'aujourd'hui est grosse de conséquences car les Japonais devront avoir déterminé d'ici 24 heures quelle est la conduite qu'ils entendent tenir à Changhaï.

La participation des réguliers chinois aux combats de la nuit dernière a fait naître la plus vive appréhension dans les milieux officiels. On répète que 30,000 réguliers chinois et 6,000 gendarmes se trouvent dans les environs de la ville et qu'il leur serait possible d'accabler la petite force japonaise s'ils décidaient d'agir de concert. Si ces craintes se réalisent, le Japon sera forcé de débarquer toute une armée à Changhaï et peut-être bombarder la ville, ce à quoi il ne se résoudrait cependant que dans le cas d'extrême nécessité.

Ottawa suit les événements

Ottawa, 29 (S.P.C.) — Le Canada a un commissariat commercial à Changhaï depuis un certain nombre d'années. Le présent titulaire du poste est M. L. M. Cosgrave, qui a comme adjoint M. D. A. MacDonald. Le gouvernement canadien suit les événements dont Changhaï est le théâtre mais il ne projette aucune mesure pour le moment.

Véritable massacre

Shanghai, 29 (S. P. A.) — La bataille qui fait rage dans le quartier de Chapéi à Shanghai depuis la nuit dernière, alors que les Japonais ont commencé leur invasion de la ville, est devenue aujourd'hui un véritable massacre. Les flammes et les avions de bombardement sement partout la destruction et la mort. Les spectateurs qui se pressaient sur les toits des gratte-ciel dans la section commerciale, disent que le massacre est terrible dans le quartier habité par 200,000 Chinois.

Les avions japonais survolent le quartier à tous les 20 minutes en laissant tomber des bombes et les Chinois n'ont que des fusils et des mitrailleuses pour se défendre. Les terribles engins de destruction que les aviateurs japonais laissent tomber sur Chapéi avec une régularité de cadran, projettent en éclatant un jet de flamme qui s'élève à plus de 150 pieds.

Effroyable conflagration

L'incendie qui a été allumé la nuit dernière par le premier bombardement s'est propagé pendant que la bataille continuait et c'est maintenant une effroyable conflagration qui détruit les pauvres huttes de Chapéi. On distingue six conflagrations différentes et com-

me il n'y a personne pour lutter contre l'incendie, il semble bien que tout Chapéi soit voué à la destruction. Le péril de l'incendie est maintenant beaucoup plus grave que le péril du bombardement.

La gare de chemin de fer, qui a servi de cible aux aviateurs japonais pendant assez longtemps, a finalement été détruite par les bombes. L'édifice de la "Commercial Press", qui se trouve voisin, a aussi été complètement détruit. L'imprimerie de la "Commercial Press" passait pour la plus considérable au monde: elle éditait une quantité énorme de livres, de journaux et de périodiques en anglais ainsi que des millions de livres et de pamphlets en chinois. Quelques heures plus tard la gare de fret était en feu et un autre incendie s'étendait dans la direction de l'établissement international.

Le service des incendies de l'établissement international s'est alarmé en voyant cet incendie s'avancer vers la frontière nord de l'établissement et toutes les mesures ont été prises pour le combattre aussitôt qu'il aurait atteint la frontière.

De bonne heure dans l'après-midi, une bombe mal dirigée est tombée dans la partie ouest de l'établissement international, donnant naissance à un incendie. On a réussi à éteindre le feu et il n'y a pas eu de pertes de vie, mais les dommages sont assez considérables. Une autre bombe est tombée tout près de l'établissement, dans un quartier domiciliaire où habitent un grand nombre d'étrangers. Tous ont commencé à évacuer leurs demeures pour se réfugier dans l'établissement même.

Mobilisation générale

Les troupes britanniques, qui coopèrent avec les autres troupes étrangères à la défense de l'établissement international, ont eu une escarmouche avec des troupes chinoises qui ont brisé les lignes de défense de l'établissement du côté ouest. Elles ont vite réussi à mettre les soldats chinois dehors. Les soldats japonais ont aussi voulu pénétrer dans l'établissement international, mais on leur a refusé le passage. Toute la population mâle de l'établissement international a été mobilisée et armée. Les soldats internationaux ont de l'artillerie et des chars d'assaut.

La population affolée de Chapéi se trouve placée dans une affreuse alternative: si les gens restent dans leur maison, ils sont exposés à être brûlés vifs et s'ils sortent ils sont exposés aux balles et aux bombes. Des témoins oculaires, qui sont revenus ce soir dans l'établissement international racontent les scènes horribles qui se déroulent dans les ambulances de fortune où l'on rencontre surtout des civils. Parmi les morts et les blessés, on remarque un grand nombre d'enfants. Les médecins travaillent désespérément pour tâcher de panser les blessés qui leur arrivent de plus en plus nombreux.

Grève générale

La Chambre de Commerce chinoise a déclaré une grève générale dans l'établissement international afin de protester contre l'attaque des Japonais. Toutes les affaires sont suspendues. Tous les ouvriers chinois sont décidés à faire la grève; les banques chinoises sont décidées à fermer leurs portes. On craint que les entreprises d'utilité publique cessent de fonctionner et que l'approvisionnement de l'établissement international soit rendu impossible.

Dans le secret

D'après un journaliste qui a fait le tour de Chapéi et qui est passé près des quartiers généraux japonais quelques heures avant le commencement de la bataille, l'occupation de Changhaï par les Japonais a été préparée dans le plus grand secret. Les sergents de la ville chinoise faisaient leur ronde dans Chapéi tout comme d'habitude. Ils ont été surpris par les soldats japonais et faits prisonniers en un clin d'oeil. L'état-major japonais comptait occuper Chapéi en une heure ou deux sans rencontrer de résistance.

Résistance

Les Chinois ont opposé toute la résistance possible. Délégués de la gare de Nankin par les fusiliers marins japonais dès les premières minutes de l'occupation, ils l'ont reprise huit heures plus tard alors que les Japonais avaient dû réduire la garnison pour envoyer des troupes ailleurs. Quelques heures plus tard les Chinois ont reçu des renforts venus sur deux trains blindés et ils ont lancé une contre-attaque. C'est alors que les Japonais ont eu recours aux avions qui portaient le navire *Noto*.

On dit que 2,000 hommes de troupes japonaises sont en route pour Chapéi afin d'aller prêter main-forte aux 2,000 fusiliers marins qui sont aux prises avec les défenseurs de la ville. Il est très difficile d'avoir des détails précis sur ce qui se passe dans Chapéi parce que toutes les communications sont coupées.

Les élections en France

Paris, 29 (S.P.C.) — On prévoit que les élections françaises auront lieu le 22 et le 29 mai.

Deux jours sont nécessaires pour les élections en France. La loi veut qu'un candidat ne soit élu au premier scrutin que s'il obtient à la fois la majorité absolue et le quart du total des suffrages. Au second scrutin, la majorité relative suffit.

A l'hôpital Saint-Luc

Le personnel médical de l'établissement

L'hôpital St-Luc, qui fait des travaux d'agrandissement et dont les activités se développent de plus en plus, vient d'adoindre à son bureau médical MM. les Drs J.-Albert Demers, Rupert Derome, Albert Delarochette et J.-Paul Laplante. Le Dr Demers est chargé de la clinique externe de chirurgie et de celle des accidents de travail; le Dr Derome, de la chirurgie osseuse, et le Dr Albert Delarochette, des maladies des voies urinaires.

Le personnel de l'hôpital comprend aussi le Dr Pierre Rhéaume, de l'Université de Montréal, directeur scientifique et chirurgien-chef de St-Luc; le Dr William Vignal, électro-radiologiste des hôpitaux de Paris et directeur du service électro-radiologique à l'hôpital St-Luc; le Dr J.-H. Toupin, de l'Université de Montréal, chef du service de dermatosyphiligraphie; le Dr W. Tremblay, chef du service d'anesthésie; le Dr Clovis Denis, chef du service d'odontologie; le Dr R. A. Fleury, surintendant général de l'hôpital St-Luc, et plusieurs autres.

Le Dr Laplante sera surintendant médical de l'hôpital. La plupart de ces médecins ont fait leurs études à Montréal et sont allés les compléter en Europe ou aux États-Unis. M. Vignal a fait ses études médicales en France.

Honnêtes ou canailles?

Prochaine conférence de M. Henri Bourassa

La prochaine conférence de M. Henri Bourassa sera donnée le 4 mars, à l'Auditorium de la nouvelle école du Plateau, sous les auspices de l'Association catholique des voyageurs de commerce du Canada, section Mont-Royal, Montréal.

Le conférencier a choisi un titre prometteur: "Honnêtes ou canailles?" Cette conférence aussiôt annoncée, une bonne partie des billets se sont vendus et ceux qui désirent y assister sont priés de faire diligence. Pour obtenir des billets, on peut s'adresser aux membres de la section, au *Devoir*, ou à l'organisateur en chef, M. J.-T. Chartrand, 1810, avenue Lajoie, Outremont, (AT. 1717).

Mort de l'abbé Ephraïm Desrochers

Joliette, 29. — M. l'abbé Ephraïm Desrochers, ancien vicaire et depuis 1893 à sa retraite, est décédé ici hier soir à l'âge de 73 ans. M. l'abbé Desrochers était né à l'Épiphanie, comté de l'Assomption, le 6 juillet 1859, de François Desrochers, forgeron, et de Sophie Archambault. Il fit ses études à l'Assomption, à Rigaud. Le 19 juillet 1886, il était ordonné prêtre à Montréal des mains de Mgr Fabre. Il fut ensuite vicaire à Joliette en 1886, à Saint-Valentin de 1886 à 1888. Il prit ensuite un repos en 1888. Pendant cinq ans, ensuite, il fut vicaire à Boucherville. Dès 1893, il dut abandonner le ministère et prendre sa retraite.

Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures à l'Épiphanie.

La réélection d'Hindenburg

Munich, 29. — Une pétition rédigée par un groupe de personnalités éminentes de Bavière demande la réélection du président von Hindenburg lorsque le mandat du maréchal expirera en mai.

La pétition qui donne l'appui d'un groupe important de Bavaïois au président demande à la nation de faire de même, quels que soient les partis auxquels les Allemands appartiennent.

M. Heinrich Salm, maire de Berlin, mettra toute son influence au service de la même cause. Il invitera prochainement les principaux personnages du pays à faire partie d'un comité organisé pour assurer la réélection du président.

Dans les milieux politiques, on considère que la pétition dont il est question plus haut est un signe défavorable pour Hitler dont les partisans voudraient, dit-on, le voir se présenter à la présidence.

Les aveugles à Berlin

Berlin, 29 (S.P.A.) — Une centaine d'aveugles, hommes et femmes, conduits par des chiens qu'ils tenaient en laisse, sont venus à l'hôtel de ville pendant une réunion du conseil et ont demandé des secours.

Certains d'entre eux avaient perdu la vue à la guerre, tandis que d'autres étaient des vieillards qui avaient été aveugles pendant toute leur vie. La police, généralement sévère, ne les avait pas arrêtés.

"Nous avons faim", disaient-ils d'une voix monotone, "et vous avez pas ce que c'est que la faim".

M. Heinrich Salm, le maire, en amena trois dans son bureau, écouta leurs plaintes et leur promit de faire pour eux tout ce qu'il pourrait. Pendant cette conférence, les chiens étaient assis à côté de leurs maîtres, et ne se sont levés que quand ceux-ci sont partis.



Le submersible "M-2" disparu au cours d'une plongée depuis mardi matin, au large de Portland, Angleterre, avec 62 hommes à son bord.

La classification des oeufs

Le cabinet Taschereau adopte celle d'Ottawa avec sanctions appropriées

Québec, 29 (D.N.C.) — Le cabinet a siégé ce matin. Il a adopté un arrêté ministériel pour décréter la classification des oeufs telle que faite par les autorités fédérales, avec sanctions appropriées.

Jusqu'ici cette classification était surveillée uniquement par les officiers fédéraux, mais leur tâche était particulièrement difficile à cause du défaut de sanctions efficaces. Avec l'arrêté ministériel la difficulté disparaît.

Le système des Caisses populaires

On a décidé également de s'en tenir au système des caisses populaires pour le crédit rural.

Il est cependant fortement question de faciliter l'opération du système actuel en permettant à la Commission du prêt agricole d'hypothéquer les propriétés immobilières et de faire vendre les propriétés hypothéquées sans frais de justice.

Les titres de propriété

On a aussi décidé de passer une loi pour la rectification, et la validation des titres de propriété.

M. Taschereau sera demain matin à Montréal.

Il prendra un peu plus de temps, mais sera plus efficace et plus sûr.

Les bourses de la Société Royale

Conditions pour les obtenir

A titre de secrétaire général de l'Université de Montréal, M. Edouard Montpetit a reçu du secrétaire de la Société royale du Canada, M. Lawrence J. Burpee, une lettre accompagnée des règlements concernant les dix bourses de la Société royale du Canada payées par la corporation Carnegie.

Les dix bourses seront accordées à dix candidats de moins de 32 ans qui recevront \$1,500 pour leur année de recherches au Canada ou dans des universités de l'Empire. La bourse pourra être renouvelable. Deux seront accordées aux étudiants français pour la littérature, l'histoire, la sociologie et l'économie politique; deux aux étudiants anglais pour les mêmes matières; deux pour les mathématiques, la chimie et la physique; deux pour la biologie.

Les titulaires de ces bourses seront choisis au mois de juin. Les candidats doivent être licenciés et avoir une institution d'enseignement qui les recommande. Ils sont priés de s'adresser au secrétaire de la Société royale du Canada à Ottawa.

Les trons pillés

Des individus que la police recherche sont entrés ce matin dans l'église Saint-Dominique, rue De Lorimier, près Gifford, où ils ont pillé cinq trons. Ils ont brisé les boîtes et ont enlevé leur contenu. C'est le sacristain qui s'est aperçu du vol le premier. La police du poste No 19 a fait une enquête. On ne sait pas le montant qui a été volé.

Inauguration de signaux lumineux

Les autorités municipales inaugureront ce soir à 7 heures 30 les signaux lumineux de circulation qui viennent d'être installés au coin du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Denis.

Réduction d'émoluments

Le Cap, Afrique-Sud, 29 (S.P.C.) — D'après une rumeur, les émoluments des ministres, des sénateurs et des membres de l'Assemblée législative seront provisoirement réduits de 15 pour cent.

Première lecture du bill Bercovitch

Québec, 29 (D.N.C.) — La Chambre a tenu une courte séance ce matin où l'on n'a procédé qu'à des affaires de routine, introduction de bills non imprimés, etc.

Le bill de M. Peter Bercovitch pour combattre les campagnes antisémitiques, etc., a été lu en première lecture.

La Chambre s'ajourne ensuite à lundi soir.

L'Amirauté perd tout espoir

Il n'est plus possible d'espérer le sauvetage des soixante hommes qui étaient à bord du "M-2"

Londres, 29 (S. P. A.) — L'Amirauté a annoncé ce matin que, selon un rapport reçu du contre-amiral commandant des submersibles, il n'est plus possible d'espérer le sauvetage d'aucun des soixante hommes qui étaient à bord du "M-2" lorsque ce submersible est disparu au large de Portland.

Le contre-amiral expliquait dans son rapport que l'obstacle découvert à quelques milles de Portland est une vieille épave. Il disait: Nous continuons à draguer à l'endroit où, au début, un filet a repêché deux pavillons de submersible enfoncés dans leur étau. Les recherches continueront. Nous n'espérons plus sauver aucune vie.

Hier soir, bien qu'on eût perdu à peu près tout espoir, les recherches ont continué. Des scaphandriers ont plongé de temps à autre, par une mer houleuse, au risque de leur vie. La mer devenant de plus en plus mauvaise, la nuit, les scaphandriers ont dû cesser leurs plongées. Les recherches étaient d'autant plus fœvres qu'on savait que si les hommes du submersible vivaient encore à ce moment-là, ils ne pouvaient sûrement durer encore que très peu d'heures. L'audition d'un hydrophone d'un destroyer de bruits qui paraissaient des signaux avait imprimé un regain d'ardeur à ceux qui faisaient les recherches.

Aujourd'hui, deux grandes taches d'huile sont apparues à la surface non loin de l'endroit où une très grande tache de même nature s'était hier. La mer était relativement calme et les dragueurs se sont mis à l'oeuvre près des nouvelles taches, mais à midi, ils n'avaient pas encore réussi à en découvrir la source.

Dimanche après-midi, un service pour les disparus sera célébré dans un petit temple du village de Southwell, à un demi-mille du phare de Portland. Ce temple a été construit il y a une trentaine d'années par les parents de marins qui ont perdu la vie dans le naufrage d'un navire appelé "Avalanche".

Après le service, les parents des disparus du "M-2" iront à bord d'un destroyer jeter des couronnes mortuaires et réciter des prières à l'endroit où l'on croit que le submersible a fait sa dernière plongée.

Ce matin, pour la première fois depuis que les recherches sont commencées, le soleil a brillé, et, en quelques heures, les dragueurs ont pu localiser huit vieilles épaves sur lesquelles des bouées ont été posées. On croit que le nombre des vieilles épaves qui gisent dans cette partie de la Manche s'élève à au moins 200.

Cinq trons pillés

Des individus que la police recherche sont entrés ce matin dans l'église Saint-Dominique, rue De Lorimier, près Gifford, où ils ont pillé cinq trons. Ils ont brisé les boîtes et ont enlevé leur contenu. C'est le sacristain qui s'est aperçu du vol le premier. La police du poste No 19 a fait une enquête. On ne sait pas le montant qui a été volé.

Inauguration de signaux lumineux

Les autorités municipales inaugureront ce soir à 7 heures 30 les signaux lumineux de circulation qui viennent d'être installés au coin du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Denis.

Réduction d'émoluments

Le Cap, Afrique-Sud, 29 (S.P.C.) — D'après une rumeur, les émoluments des ministres, des sénateurs et des membres de l'Assemblée législative seront provisoirement réduits de 15 pour cent.

Première lecture du bill Bercovitch

Québec, 29 (D.N.C.) — La Chambre a tenu une courte séance ce matin où l'on n'a procédé qu'à des affaires de routine, introduction de bills non imprimés, etc.

Le bill de M. Peter Bercovitch pour combattre les campagnes antisémitiques, etc., a été lu en première lecture.

La Chambre s'ajourne ensuite à lundi soir.

Le régime des deux séances

L'Assemblée législative de Québec le commencera mardi — Le bill Bercovitch révisé au comité des bills privés pour analyse complète — Les exemptions de taxes demandées par l'A.C.J.C.

Québec, 29 (D. N. C.). — A partir de mardi prochain, le régime de deux séances par jour sera institué. Le premier ministre en donne avis ce matin, au début de la séance. Le bill de M. Bercovitch, relativement aux journaux antisémitiques, dont nous parlons ailleurs, a été présenté en Chambre, puis révisé au comité des bills privés pour analyse complète.

Le bill de l'A.C.J.C.

La Chambre s'est ensuite formée en comité plénier pour étudier le bill de l'A. C. J. C., qui veut obtenir une exemption de taxes pour les biens qu'elle possède ou qu'elle pourra posséder à l'avenir, dans diverses villes.

M. Bouchard s'est objecté

La Page féminine

Sainteté d'enfant

C'est des lèvres des enfants à la mamelle que découle la louange par faite (Psalms, VIII, 3) — Je vous bénis, mon Père, de ce que, ayant caché ces mystères aux sages, vous les avez révélés aux petits (Matth., XI, 25).

Peu d'ouvrages confirment ce double éloges de l'enfance, contenu dans nos Saints Livres, autant que la modeste biographie de Petite Soeur publiée à Québec en 1931.

L'histoire est simple. Bayette, née le 6 janvier 1895, meurt, à moins de deux ans, le 11 juillet 1906. Entre ces deux dates, que s'est-il passé? Peu de chose. On assiste à la lutte que livre une santé chancelante au désir de vivre pour ceux dont l'enfant est la joie. Le combat d'ordre physiologique se complique d'une bataille spirituelle: malgré les défaillances de son corps mûre, la fillette s'acharne à orner de plus en plus un esprit avide de savoir. A ce conflit intellectuel s'ajoute enfin un combat d'ordre moral: une volonté de fer réussit à dompter un caractère rebelle et lui inspire la douceur d'un saint François de Sales.

Cette triple action, comme on disait jadis, ce serait tout le livre, si la vie de Bayette ne s'écoulait dans un décor attrayant. On est au village tranquille de Saint-Denis de la Boutillerie, un éperon que suit le chemin du roi et qu'une plaine en dévalaison réunit à notre majestueux Saint-Laurent face à la Rivière-Quelle et à Sainte-Anne de la Pocatière. On est dans la grand-maison; là vit une de ces familles nombreuses dont l'unité fait l'orgueil de notre Canada français.

L'église paroissiale est rattachée à la grand-maison par le chemin public. C'est le saint chemin que, comme saint Grégoire de Naziance, l'enfant malade connaît et fréquente.

Sur la scène on voit passer d'abord l'une de ces mères de chez nous, aussi dignes que douces, assez chrétiennes aussi pour trouver, dans les efforts de leurs enfants vers la perfection spirituelle, une compensation aux tortures morales que leur causent les nuits sans sommeil et les soins quotidiens. Il y a aussi des sœurs, tout entières oubliées d'elles-mêmes pour amortir les douleurs de la petite victime et participer à son martyre. Il y a un grand frère, devenu l'un des journalistes réputés de chez nous.

Et on voit passer enfin constamment, sur l'écran de fond, deux des figures les plus sympathiques de notre petit monde provincial: un maître-historien, qui laisse des études profondes pour s'intéresser aux progrès intellectuels et moraux d'une bambine; un maître-économiste, que ses préoccupations de grand agriculteur n'empêchent pas de partager les jeux, comme de corriger les essais, de sa filleule. Telle lettre du parrain ne dépareille pas, pour le tour d'esprit, la correspondance de Venillot avec ses filles. Nous l'avons en toute confiance; la chaplainie des Bernard et des Chagnon nous apparaît plus haute, sur cette scène campagnarde, que sur l'estrade où la politique la fit si souvent figurer.

L'auteur est rempli d'admiration pour sa jeune héroïne. Mais, tout en parlant d'elle en un style où voisinent la grandeur épique, l'enthousiasme lyrique, l'émotion tragique et parfois le rire comique, elle a su ne rien cacher de ses défauts. Elle a compris combien le poète avait raison:

Veillée paysanne

Autour de l'âtre, sous la cheminée énorme
Chauffant, dans leurs sabots, leurs pieds gourd et transis,
Métayers et valets et pères sont assis;
Entre les grands landiers flambe le tronc d'un orme.

Sur le coffre à sel, disposé pour qu'il y dorme,
Trône l'aïeul aux doigts par le travail durcis;
Au plafond noir, sous des quartiers de lard rancis,
Pend une lampe à bec de très ancienne forme.

Comme un sceptre érigéant sa quenouille en roseau,
La mère-grand caquette et tourne son fuseau
En tâtonnant un peu, car elle est presque aveugle.

Aux leurs du foyer qui rouissent leurs fronts,
Les valets somnolents épilchent des marrons.
Dedans, le grillon chante, et dehors le vent beugle.

Arsène VERMENOUEZ

ENFANTS DE L'EMPEREUR DU JAPON



Ces deux petites japonaises ne semblent pas se soucier des troubles de Mandchourie... Ce sont les princesses Shigeko (à droite) et Kozuko Taka, fillettes de l'Empereur et de l'Impératrice du Japon.

Au naturel, l'enfant a la mesure exacte de tous les bambins de son âge; seul, le surnaturel l'élève au-dessus du niveau commun. Il faut d'elle un idéal tel qu'on en peut proposer difficilement un plus noble aux petits de chez nous. Il faut leur faire lire, et lire soi-même. Petite Soeur.

La vente pourroit en outre à une oeuvre touchante de charité. On en se procure, au no 8 rue du Parloir, Québec, chez l'auteur Mlle Julie-Jeanne Barnard, cette plaquette de 128 pages (ou au Devoir, 50 sous au comptoir, par la poste, 60 sous). Elle est préfacée, avec une émotion communicative, par Mgr Camille Roy.

Emile CHARTIER, pte.

L'aumône proscrire

Un auteur espagnol, qui laisse dans un livre célèbre le récit de ses aventures, récapitule en un point de sa narration ses deux dernières expériences: "J'ai eu deux maîtres, dit-il. Le premier me faisait mourir de faim. Je l'ai quitté, et je suis tombé sur cet autre qui m'a mis dans ma fosse... Et si je tombe sur un autre encore pire? Il ne me restera qu'à mourir!"

Il en était venu à douter qu'il y eût des maisons où les serviteurs mangent. Et, en effet, du haut en bas de l'échelle sociale, on jouait ferme en Espagne au XVI^e siècle. En attendant qu'il eût un troisième maître, le vagabond tendit la main. Et il vécut d'aumônes mieux qu'il n'avait vécu en travaillant. Il n'était pas le seul dans ce cas; quelque singulier que cela puisse sembler, dans ces vieux siècles où les âmes nous paraissent si dures, la main du pauvre s'ouvrait pour donner au plus pauvre, rendant ainsi possible l'existence d'une population de mendiants et de vagabonds. La charité populaire contrecarrait les efforts des gouvernements pour

enlever le mal, tellement qu'on retrouve dans les vieilles législations de plusieurs pays des édits contre les faiseurs d'aumônes.

Une ancienne loi française punissait d'une grosse amende quiconque donnait à un mendiant. En Angleterre, une ordonnance d'Edouard III, confirmée par son successeur, édictait la peine de l'emprisonnement contre toute personne qui, "sous couleur de pitié ou de faire la charité", donnerait quoi que ce fût à un mendiant valide.

Cours de cuisine

Les cours de cuisine données, sous les auspices de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Jean-Baptiste de L. Salle, commenceront mercredi, 3 février, au no 337 rue Desjardins. Les dames et les demoiselles de la paroisse ou des environs sont cordialement invitées à suivre ces cours.

L'entrée est libre.

(Communiqué)

Partie de cartes

M. Bouchier, P.S.S., curé de Notre-Dame, présidera, le samedi 30 janvier, une partie de cartes organisée au profit des oeuvres noëlites, chez Kerhulu et Odian, rue St-Denis.

Pour tous renseignements, on voudra bien téléphoner à Elwood 6335.

Contre rhumes, essayez ce nouveau remède

Les médecins partout prescrivent, contre les rhumes, ce nouveau traitement qui enchante des millions de gens par le soulagement rapide qu'il procure quand on y recourt avec constance.

Commencez dès que vous sentez l'approche d'un rhume. Prenez une cuillerée à soupe de Lait de Magnésie de Phillips dans un verre d'eau, matin, midi et soir, le premier jour. Faites la même chose le lendemain, puis n'en prenez plus que le soir.

Les rhumes réduisent l'acidité dans votre système. C'est ce qui vous rend souffrant, fiévreux, faible, presque malade. Le Lait de Magnésie de Phillips est un alcali inoffensif, sous une forme agréable au goût. Il éloigne les symptômes mêmes des rhumes en rendant à votre système son alcalinité.

Il y a plus de cinquante ans que cet agréable alcali est célèbre comme anti-acide. Les médecins prescrivent le Lait de Magnésie de Phillips; les hôpitaux s'en servent; des millions de personnes savent comment il débarrasse des maux d'estomac, indigestion et autres symptômes d'excès d'acidité. Tous les pharmaciens le recommandent. En vente en bouteilles de 50c, avec indications complètes quant à ses multiples usages. (Fabriqué au Canada).

Quatre nouvelles recrues

LA FEDERATION DES OEUVRES SOCIALES DE SANTE RECROIT QUATRE NOUVELLES OEUVRES DANS SON ASSOCIATION: L'A.C.J.N., L'OEUVRE DES SANS-FOYER, L'ASSOCIATION DES VETERANS FRANCAIS ET L'ABBAYE DE JOYE

La Fédération des Oeuvres sociales de santé, qui comprenait les années passées, huit oeuvres distinctes, a augmenté considérablement ses activités en 1932, par l'admission dans ses cadres de quatre nouvelles associations aussi importantes et utiles l'une que l'autre.

L'entrée dans la Fédération, de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française marque un progrès important, puisque cette association s'occupe exclusivement de la jeunesse canadienne-française de toute la ville. Comme on le sait, l'A.C.J.F. a récemment fait l'acquisition de la Palestre Nationale qu'elle met à l'entière disposition de ses jeunes gens, leur procurant ainsi les avantages d'une magnifique piscine, d'un gymnase, de jeux de tennis, jeux de balles, etc. La culture physique joue un rôle de premier ordre dans l'hygiène, et sous la direction de la Fédération, cette association sera en mesure d'offrir à ses membres tous les avantages d'une telle organisation. L'A.C.J.F., tout en conservant sa complète autonomie va bénéficier de l'aide matérielle de la Fédération des Oeuvres sociales de santé dont elle fait maintenant partie.

Un autre fait important dans l'histoire de la Fédération est l'admission de l'oeuvre si admirable et connue de tous par les services inappréciables qu'elle rend aux plus déshérités, nous voulons dire l'Oeuvre des sans-foyer qui dirige avec tant de cœur et d'énergie la R. Soc. Bonneau. Cette oeuvre religieuse consacre sa vie au secours des plus pauvres. Par ses propres efforts, elle a réussi à apporter ses charitables soins à des centaines de miséreux, leur procurant la nourriture et les vêtements. Durant l'année dernière, Secour Bonneau a distribué plus de 188,000 repas et elle a habillé plus de 2,000 de ces pauvres pour qui l'existence est si difficile. A l'occasion des fêtes, elle a trouvé le moyen de servir un banquet à 1,200 convives miséreux.

Dans ce temps, où la crise du chômage sévit partout, la charité de Secour Bonneau a été mise à une dure épreuve, car le nombre de ses protégés a considérablement augmenté, tandis que les ressources financières furent loin de progresser dans les mêmes proportions.

La Fédération des Oeuvres sociales de santé considère comme un honneur l'adhésion d'une oeuvre si belle et si charitable et espère lui procurer les moyens de donner libre cours à ses louables ambitions de secourir le plus grand nombre possible de malheureux.

La troisième oeuvre qui a fait son entrée dans la Fédération, cette année, est la Colonie de vacances de Sainte-Adèle, de l'Association des vétérans français de la grande guerre. Cette oeuvre ne limite pas son action aux seuls enfants des vétérans français pauvres, elle s'étend à tout enfant pauvre qui ne pourrait autrement se procurer un séjour à la campagne, durant la chaude saison. La Colonie procure à ces petits une nourriture saine, un air pur, un air abondant, la vie au grand air et beaucoup d'exercices. Les enfants prennent deux bains par jour dans le lac, quand la température le permet. Malheureusement, ici encore, l'action de cette colonie bienfaisante est limitée par les ressources restreintes qu'elle a à sa disposition.

Une quatrième association a aussi obtenu son admission dans la Fédération, c'est l'Abbaye de Joye, autre colonie de vacances pour les élèves les plus avancés de nos écoles classiques. Cette colonie est située à La Conception, sur les bords du Lac Vert, à 35 milles environ de Sainte-Agathe. Les jeunes gens y bénéficient des avantages d'un séjour au grand air. Le canotage, la natation, tous les sports y sont tenus en grand honneur et une bibliothèque abondante en livres et en revues est à la disposition des "colons". Ils font aussi de longues excursions dans la montagne, sur les bords des lacs, à travers les forêts et en pleine liberté. Cette colonie a vécu de l'initiative privée depuis sa fondation et aucun salaire n'a été payé à personne en dehors de la construction et de la cuisine. Le but principal de l'oeuvre est d'améliorer le sort de notre jeu-

Essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham



Accès de Mélancolie

Languissante... mélancolique? Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham vous secourra. Son action tonique vous reconstituera et allégera vos Douleurs Périodiques. Demandez les nouvelles tablettes.

nesses en protégeant leur santé morale et physique par un repos à la campagne qui leur serait probablement interdit, si elle n'y pouvait.

La Fédération des Oeuvres sociales de santé, ayant ainsi augmenté le nombre des associations qui la composent se trouve nécessairement obligée d'augmenter ses ressources. Elle compte donc que l'appel qu'elle lance cette année au nom de ses douze oeuvres, sera entendu et que la population y répondra généreusement.

Pour les jours maigres

PLATS NOUVEAUX ET NOURRISSANTS

Pendant le carême, la ménagère fera bien d'augmenter ses connaissances au sujet des pommes de terre. Ce légume délicieux, économique, est si riche en valeur nutritive, en calories, en protéine, en précieuses vitamines, qu'il serait possible d'en vivre sans autre nourriture. Il s'apprête de nombreuses façons différentes non seulement comme légume mais comme plat principal — bien goûté pour le souper ou l'un des jours maigres.

De digestion facile, la pomme de terre se sert bien aux enfants. Les livres de cuisine en général renferment maintes recettes pour les pommes de terre en croquettes, en galettes, en omelette, en salade, en pâté, etc.

POMMES DE TERRE A LA GENEVOISE

Prenez des pommes de terre crues, hachez-les fin et du froc, rapé. Disposez en couches alternées dans de petits moules individuels. Faites cuire au four (350 degrés) jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Démoulez et mettez sous la flamme pour lui donner de la couleur.

POUR CUIRE UNIFORMEMENT LES POMMES DE TERRE BOULIES

Laissez bouillir les pommes de terre jusqu'à ce qu'il soit possible de les piquer avec une fourchette. Ajoutez ensuite une tasse d'eau froide pour empêcher les pommes de terre de s'effriter tout en permettant à la chaleur encore à l'intérieur d'achever la cuisson. Faites jeter un bouillon, enlevez l'eau, pelez et laissez sur un feu bas pour quelques instants, les remuant de temps en temps pour les sécher.

Par les temps qui courent, la ménagère bien avisée sert souvent les pommes de terre pour diminuer le coût de ses repas sans en diminuer la valeur nutritive... une livre de pommes de terre égale en propriétés nutritives une livre de viande maigre. Idéal pour les enfants, ce légume sain, économique est de digestion facile et s'apprête de nombreuses manières différentes.

POMMES DE TERRE A LA REINE

2 tasses de pommes de terre bouillies refroidies; 1 tasse de crème bien assaisonnée, persil haché, chapelure beurrée.

Coupez les pommes de terre en petits dés et versez la crème dessus, saupoudrez de persil haché et de chapelure. Mettez sous la flamme pour lui donner de la couleur.

POMMES DE TERRE MOUSSELINE, UN PLAT PARISIEN

Voici une recette rare pour les pommes de terre mousseline — un

Notre bébé ne profite pas? Surveillez sa digestion

Il est impossible que les bébés profitent lorsque leur digestion est forcée de se faire dans un estomac encombré d'aliments qui surissent, ou se ferment en abondance les gaz délétères qui provoquent chez eux la colique, la constipation et le dépérissement. Pour couper le mal dans son principe, essayez donc un remède scientifique, recommandé par les médecins, recherché par des millions de mères, et venez nous dire après cela si votre bébé ne se réveille pas. C'est un remède inoffensif, sans danger, qui est le Castoria de Fletcher. D'un bébé mal en train, pâle, fiévreux, il saura faire un gentil poupon rose, joyeux et bien en état de vivre. Après quelques doses sa digestion se fera normale. Le véritable Castoria porte toujours la signature du Dr Chas. H. Fletcher.

me instant, ayant découvert à grand-peine des bougies qu'ils avaient fichées en des candélabres anciens et ils avançaient, glorieux, accompagnés d'André, dont Bernard avait remarqué pendant la soirée l'attitude simple et affectueuse pour tous, respectueuse pour lui. Il avait pensé alors que la grâce de Noël agissait aussi sur l'être sec et froid, que le jeune homme deviendrait le lendemain, et il n'avait plus songé à cela.

Maintenant, c'étaient les jeunes filles qui ne paraissaient point. On les appela.

Elles accoururent et le général s'informa, railleur:

— Eh bien, avez-vous creusé ces belles idées?

— D'abord, il n'y en a qu'une, expliqua Marguerite, radieuse.

— Comment, une, et vous êtes trois?

— Oui, général, une! une! affirma Colette, une seule!

— Et si bonne, si bonne! conclut Madeleine.

— Serons-nous appelés un jour à



EATON

Soyez
élégamment
gantée
pour le
Bal de Charité

Pour de telles occasions, chaque détail de votre toilette devrait indiquer un bon goût et un choix minutieux. Les gants EATON représentent une bonne qualité à prix avantageux... chevreau blanc en longueur de 16 boutons, 4.50 et 5.00... suède noir, 5.00... chevreau noir, 5.00... suède noir, 6.50. Pour la jeune fille, gants courts en chevreau blanc, 2.50.

REZ-DE-CHAUSSEE

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

réel délice pour les diners de cérémonie ou de famille.

Coupez les pommes de terre pelées en tranches rondes de l'épaisseur d'un huitième de ponce, mettez-les dans la friture à une température moyenne de 325 degrés et aussitôt qu'une peau rissolée commence à se former, retirez-les de la friture et mettez-les dans une autre friture très chaude, 390°. Aussitôt la peau boursouflée, sortez-les de la friture; égouttez bien, saupoudrez de sel et servez immédiatement.

Les pommes de terre apprêtées d'après cette célèbre recette parisienne, accompagnent délicieusement, les grillades, bifteck, etc. Les livres de cuisine en général renferment une série de différentes recettes à base de pommes de terre. Get hiver, quand bien des ménagères cherchent à diminuer le coût de leurs repas sans en diminuer la valeur nutritive, en servant plus de pommes de terre, elles feront bien de consulter les livres de cuisine pour des recettes qui sortent de l'ordinaire, car en variant l'apprêtage de ce légume populaire, nourrissant, elles ne manqueront pas d'augmenter les appétits de la famille.

Quelques alliages du cuivre

On a vu les innombrables usages du cuivre pur dans l'industrie. L'utilité du cuivre est encore accrue par la faculté qu'il a de former, en s'unissant à divers métaux, des composés de propriétés spéciales n'appartenant pas aux éléments qui les forment.

On change aussi bien les propriétés du cuivre en l'alliant à différents métaux qu'en variant les proportions de l'alliage. Ainsi, en fondant une même quantité de cuivre avec des proportions de plus en plus forte d'étain, on obtient successivement le bronze des canons, le métal des cloches, celui des tam-tams et celui des miroirs.

Chaque alliage est donc pour l'industrie un métal nouveau qui pourra être plus ou moins utile, suivant ses propriétés.

Les alliages de cuivre et d'étain sont connus sous le nom de bronzes. De petites quantités d'étain donnent un alliage tenace, susceptible d'un beau poli. Si la proportion d'étain dépasse 15 pour cent, la ténacité diminue, mais la dureté augmente. L'alliage de 65 pour cent de cuivre et 35 d'étain devient inattaquable à la lime, mais se brise lorsqu'on le fait tomber.

Les alliages de cuivre et de zinc sont connus sous le nom de laiton. On les emploie pour la confection des articles de ménage, des épingles, des agrafes, des rivets, des ressorts, etc. Les balles de fusil Lebel sont faites avec un alliage de cuivre et de nickel.

Enfin, sous le nom de duralumin, on connaît depuis quelques années un nouveau métal à base de cuivre et d'aluminium, très léger et apte à une foule d'applications intéressantes.

Service pour l'abbé J. M. Jolicoeur

Lundi matin, à 8 h. 30, à la cathédrale de Joliette, un service anniversaire pour le repos de l'âme de l'abbé J.-M. Jolicoeur, ancien curé de Saint-Arsène, sera chanté.

Les cours de sociologie

Les cours suivants seront donnés demain, à l'Institut Pédagogique: A 2 heures: L'élaboration du monde économique moderne, par M. Edouard Montpetit. A 3 heures: Droit usuel de la communauté légale, par Mme Henri Gerin-Lajoie. A 4 heures: L'assistance dans le monde païen et dans le monde chrétien, par Mlle Marie-Claire Davellus.

Oeuvres des tabernacles

Le dimanche 31 janvier à 3 h. 30, l'oeuvre des Tabernacles de la Congrégation de Notre-Dame fera chanter, à la maison-mère, 3040 ouest, rue Sherbrooke, le salut solennel de "Saint-François-de-Sales".

Les amis et les associés de l'oeuvre seront les bienvenus.

Avis au public

Les Soeurs de la Providence de l'Hôpital du Sacré-Coeur, Cartierville, avertissent le public d'être en garde contre certaines personnes qui sollicitent des aumônes ou souscriptions en faveur de leur oeuvre.

Seules, les religieuses de leur maison sont autorisées à le faire. (Communiqué)

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour lundi 1^{er} février, à la chapelle des Soeurs de la Miséricorde, rue Dorchester est, pour 8 heures.

Obsèques de M. Antoine Riendeau

Philipsburg, 29 — Jeudi, le 14 du courant, les funérailles de M. Antoine Riendeau, décédé accidentellement à l'âge de 83 ans, ont eu lieu à Philipsburg, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Héty, curé de la paroisse, qui chanta aussi le service, assisté des abbés Breton, de Granby, et Charbonneau de N.-D. de Stanbridge, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Guillebert, de Bedford, à l'autel de Notre-Dame-du-Laus, dit la messe pendant la cérémonie.

Dans le choeur, on remarquait: MM. les abbés Lafamme, Fournier, Lecomte et St-Pierre. Dans la nef, une foule de parents et d'amis étaient venus rendre un dernier hommage à l'estime défunt. Celui-ci laisse dans le deuil deux fils, Victor et Évariste; une fille, Louise. La famille remercie sincèrement tous ceux qui lui ont donné des témoignages de sympathie: soit en assistant aux funérailles, soit par des offrandes de menus, bouquets spirituels, lettres, télégrammes et téléphones.

Nos plus vives condoléances à la famille éplorée.

L'histoire de l'art

M. J.-B. Lagacé, professeur à l'Université de Montréal, prononcera une conférence publique sur l'histoire de l'art ce soir à 8 heures à l'Université. Ce sera sa sixième leçon et elle portera sur l'art chrétien des catacombes à Saint-Sophie. Entrée libre.

"Avec ma vie"

Poèmes par Lucien RAINIER

Les Saisons mystiques — Les Stèles et Médallions — Le Chantier au bord du Réve

"Le recueil de vers depuis longtemps attendu des littérateurs."

Un beau volume 6 x 8, sur papier fort. Service de librairie du "Devoir", \$1.00 l'unité.

Feuilleton du "DEVOIR"

TROIS JEUNES FILLES ET UNE IDÉE

par VICTOR FELI

63 (Suite)

Pourquoi avait-elle été méchante et lâche? Oh! lâche seulement! cette créature qui paraissait encore si bonne et si tendre... Pourquoi avait-il tant souffert par elle?... Et, repris par une invincible mélancolie, il ne put que sourire affectueusement au petit chanteur qui se rasseyait aux applaudissements de tous.

En détournant son regard d'Henri, Jacqueline leva les yeux sur Bernard, et de quelle vit de tristesse, dans sa physionomie, l'émul-

profondément; mais, aussi vite, elle revint de cette impression. Il souffrait de l'absence de Ghislaine, cette belle Ghislaine qui aurait dû, ce soir, occuper la place qu'elle occupait elle-même. Un calme lucide succéda à son trouble, et elle ne fut plus qu'une femme du monde aimable pour Marguerite et ses frères, quelque peu distante avec le général, qui se reprit aussi, visiblement, et ne lui adressa que quelques paroles insignifiantes. Bientôt, le lunch prit fin, et la famille Deimmar se retira dans un

brouhaha amusant de toute cette heureuse jeunesse. Jacques et Henri avaient décidé qu'on passerait par les jardins, et qu'ils seraient porteurs de flambeaux, devant éclairer et honorer leurs hôtes jusqu'au perron de leur demeure. Jacqueline avait souri indulgemment au désir des deux garçons, et, tandis qu'ils couraient dans la maison à la recherche des fameux luminaires, suivis d'André dont ils avaient réclamé l'aide, elle attendait avec une maternelle patience, dans le vestibule, auprès du général, sombre, fatigué peut-être, et qui excusa ses enfants.

— Je vous en prie! dit-elle, avec un geste distrait de la main.

Les trois jeunes filles s'étaient rapprochées et chuchotaient à voix très basse. Cependant, on put entendre soudain Colette déclarer: — Moi, j'ai une idée! Oh! si belle!...

— Moi aussi! s'écria Madeleine, bien meilleure peut-être.

— Oh! moi j'en ai une ravissante! s'exclama Marguerite.

— Mon Dieu! quelles sont donc ces admirables idées? demanda Mme Delmarre, heureuse devant cette diversion.

— Oh! maman! c'est tellement mystérieux, tellement grave! assura Colette.

— Ma pauvre "pipette"... on les connaît très mystères et ta gravité, dit la mère en souriant.

Mais Colette ne riait pas, Marguerite non plus, et Madeleine demeurait sérieuse également... lorsque Bernard, distraît, demanda:

— Trois jeunes filles ayant chacune une idée, auront-elles la force d'attendre au lendemain pour se la communiquer?

Et il regardait moqueur, les figures palpitantes d'émotion.

— Justement! Ce n'est pas possible! conclut Colette.

Elle prit la main de sa soeur, l'entraîna vers Marguerite, et elles rentrèrent dans la salle à manger, tandis que le général excusait encore les garçons qui se faisaient attendre. Mais ils apparurent au mé-

me instant, ayant découvert à grand-peine des bougies qu'ils avaient fichées en des candélabres anciens et ils avançaient, glorieux, accompagnés d'André, dont Bernard avait remarqué pendant la soirée l'attitude simple et affectueuse pour tous, respectueuse pour lui. Il avait pensé alors que la grâce de Noël agissait aussi sur l'être sec et froid, que le jeune homme deviendrait le lendemain, et il n'avait plus songé à cela.

Maintenant, c'étaient les jeunes filles qui ne paraissaient point. On les appela.

Elles accoururent et le général s'informa, railleur:

— Eh bien, avez-vous creusé ces belles idées?

— D'abord, il n'y en a qu'une, expliqua Marguerite, radieuse.

— Comment, une, et vous êtes trois?

— Oui, général, une! une! affirma Colette, une seule!

— Et si bonne, si bonne! conclut Madeleine.

— Serons-nous appelés un jour à

la connaître? demanda Bernard, cette fameuse idée?

— Et surtout à l'approuver... continua Mme Delmarre en riant.

— Oh! oui, maman, nous l'espérons bien, assura Colette qui échangea un regard de connivence avec sa soeur et Marguerite.

— En attendant cette grâce, nous n'avons plus qu'à suivre nos éclaireurs.

On se mit en marche, mais en se séparant sur le perron de la villa, les trois jeunes filles s'embrassèrent chaudement en répétant tout bas.

— Oh! notre idée, notre merveilleuse idée!

Et dans la nuit claire, on put entendre Henri qui chantait encore en repartant:

— Jésus est né, soyez bons, soyez doux...

XIII

Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*),

LA VIE SPORTIVE

Canadien et Montréal ont annulé

(Par X.-E. Narbonne).

Les servents du sport de hockey qui se sont rendus au Forum hier ont été servis à souhait. Les spectateurs ont été témoins de plusieurs attractions qui n'étaient pas inscrites au programme. En plus d'un jeu rapide et excitant, les joueurs ont fourni des scènes de pugilat et les spectateurs mêmes ont voulu faire leur part et dans les escales quelques batailles éclatèrent, mais heureusement pour les combattants, les policiers intervinrent et mirent fin aux coups de poings échangés.

La joute venait de commencer et les joueurs semblaient être bien déterminés à vaincre car les attaques se succédaient les uns aux autres et la partie promettait d'être fort contestée lorsque tout à coup une bataille éclata sur la glace. C'était le gros Lionel Conacher qui bichait sur le petit Johnny Gagnon. Lionel montait avec la rondelle sur le long de la bande et lorsque Gagnon vint le mettre en échec les deux hommes tombèrent et aussitôt debout, le joueur de défense du Montréal, prétendant que le porte-couleur du Canadien l'avait frappé avec son patin, lui porta quelques coups à tort et à travers. Sylvio Mantha voulut pacifier les combattants, mais Conacher, rouge de colère, lui appliqua un direct à la mâchoire. Les arbitres réussirent à rétablir la paix et Gagnon, ainsi que Conacher, prirent le chemin du pénitencier pour cinq minutes.

Quelques secondes avant la fin de la période supplémentaire, Nelson Stewart descendit, accidentellement ou non, son bâton sur la tête de Gagnon et l'arbitre Daigault imposa une punition mineure au joueur de centre du Montréal, mais lorsqu'il constata que Johnny saignait, il changea sa punition en une majeure, tel que stipulé dans les règlements. Stewart protesta, et Hooley Smith menaça de faire un mauvais parti à Daigault, mais Conacher empêcha Smith de mettre ses menaces à exécution et la partie se termina sans autre incident.

Malheureusement il y avait de la poudre dans l'air et lorsque Daigault se dirigea à sa loge il fut atterré par un spectateur qui avait pris place à côté du gérant Sprague Cleghorn, mais le coup fut porté au bout du bras et n'eut aucun résultat fâcheux.

L'attitude de Smith et du fameux spectateur est complètement répréhensible et nous croyons que c'est la preuve d'un mauvais esprit sportif que de s'en prendre à l'officiel lorsque celui-ci n'a pas d'autres alternatives que de mettre les règlements en vigueur. Un rapport sera fait au président Calder et il est à espérer, pour la bonne réputation de notre sport national canadien, que la tête dirigeante de notre sport professionnel prendra des mesures disciplinaires contre ceux qui se sont rendus coupables hier soir.

La joute, qui se termina par un résultat nul de 3 à 3 après dix minutes supplémentaires, fut très intéressante et les deux clubs ont à peu près lutté à force égale mais si le Bleu Blanc Rouge n'a pas remporté la palme c'est dû à la maladresse et à la nonchalance de George Hainsworth qui semblait être endormi dans les filets du Canadien. Notre défense a fait un bon travail, nous avons été dépendants du commencement à la fin mais notre gardien de but n'a pas surveillé assez attentivement le mouvement des joueurs du Montréal et c'est ce qui a permis à Lionel Conacher et à Nelson Stewart de compter des points faciles, à la grande surprise de l'assistance.

Comme Stewart et Gagnon sont à leur troisième punition majeure ils sont automatiquement suspendus pour une partie et ne pourront s'aligner lors de la partie de samedi.

Alignement des équipes:
CANADIEN MAROONS
Hainsworth but Walsh
Burne déf. Conacher
S. Mantha Wilcox
Morenz centre Stewart
Gagnon aile Brydson
Joliat Trotter

Substituts:
Canadien: Lépine, Laroche, Lesieur, Munro, Wannie, G. Mantha, Mondou.
Maroons: Siebert, Smith, Starr, Phillips, McVicar, Ward, Northcott.
Arbitres: Mallinson et Daigault.

Première période
Pas de point.
Punitions: Conacher majeure, Gagnon majeure, Conacher, Morenz.

Deuxième période
1—Maroons: Conacher 2.06
2—Maroons: Trotter 2.22
3—Canadien: Wannie-Lépine-G. Mantha 13.16
Pas de punition.

Troisième période
Pas de point.
Punition: Conacher.

Période supplémentaire
5—Canadien: Joliat-Lépine 4.58
6—Maroons: Stewart-Smith 2.47
Punitions: Burke, Stewart majeure.

Les Bruins sont enfin victorieux

New-York, 29 — Les Bruins, re-

venus à leur forme, ont causé une surprise aux Rangers hier soir en remportant la victoire par un résultat de 4 à 1, en présence de 13,000 personnes, au Madison Square Garden. C'était la première victoire des Bruins depuis le 31 décembre.

Eddie Shore et Lionel Hitchman firent excellente figure sur la défense et ce fut grâce à leur belle tenue que les Rangers ont été impuissants à prendre Jackson en défaut.

Tiny Thompson, qui n'est pas encore remis de son indisposition, était remplacé dans les buts du Boston par Percy Jackson et celui-ci a brillé avec éclat, arrêtant 35 durs coups contre 21 pour Roach, qui gardait les filets des locaux.

Dans la première période chaque club compta et dans les autres les visiteurs furent les maîtres de la situation. Au deuxième engagement Barry compta sur une passe de Chapman et au troisième ce fut ce même joueur qui compta sur une passe de Hitchman et, vers la fin de la joute, Harry Oliver porta le résultat à 4 à 1. Le premier point avait été compté par Martin Barry, qui a par le fait joué un grand rôle dans la victoire des Bruins, la première de l'année 1932.

Les Rangers ont aligné un nouveau joueur de défense, Ott Heller, qui vient de Springfield. Il fut malchanceux à sa première partie car il décrocha deux punitions, dont une majeure.

Alignement des équipes:
Rangers Boston
Heller but Jackson
Johnson déf. Shore
Boucher centre Chapman
Bill Cook avant Oliver
Bun Cook avant Galbraith
Gainer subs. Owen
Murdoch Clapper
Keeling Foster
Desjardins Barry
Somers Touhey
Dillon Weiland
Siebert Burke, A. Cook
Milks Sutherland
Arbitres: Mike Rodden et Bobby Hewitson.

Première période
1. Rangers, Bun Cook (Johnson, Bill Cook) 5.37
2. Boston, Barry (Chapman) 4.04
Punitions: Shore, Milks, Heller.

Deuxième période
3. Boston, Barry (Chapman) 4.04
Punitions: Heller, majeure, Oliver, Owen, Hitchman.

Troisième période
4. Boston, Chapman (Hitchman) 7.06
5. Boston, Oliver 17.47
Punition: Aucune.

Le congrès de la raquette
Montréal, 29. — Plus de 2,000 raquetteurs de l'Est du Canada et des Etats de la Nouvelle-Angleterre se rendront à Sherbrooke en fin de semaine pour assister au grand congrès annuel de l'Union Canado-Américaine des raquetteurs qui sera tenu dans cette ville les 29, 30 et 31 janvier.

Le contingent de raquetteurs de Montréal et des villes avoisinantes qui se rendra au congrès partira de la gare Bonaventure dans un train spécial du Canadien National, à 7 h. 30 samedi matin. Cette délégation de Montréal a été organisée par le club "Canadien" de Saint-Henri. Elle comprendra des raquetteurs de la Pointe-Saint-Charles et de Saint-Hyacinthe.

M. Alfred Laroche, le président de l'Union Canadienne des Raquetteurs, conduira à Sherbrooke un groupe de près de 250 raquetteurs de Hull et d'Ottawa qui voyageront aussi dans un train spécial du Canadien National.

La délégation de la ville de Québec et des environs comprendra près de 300 raquetteurs qui voyageront dans un train spécial du Canadien National qui quittera Loretteville de bonne heure samedi matin et prendra les représentants de la ville de Québec en cours de route. D'autres groupes venant de Sorel, Drummondville, etc., voyageront dans les trains réguliers du Canadien National.

Lou Brouillard perd son titre
Chicago, 29. — Jackie Fields a remporté, hier soir, des mains de Lou Brouillard, le championnat poids mi-moyen que celui-ci avait décroché lui-même de Jack Thompson il y a quelques mois.

Fields a regagné le titre qu'il avait perdu il y a deux ans par une supériorité en vitesse et en fin sur son adversaire canadien-français. Il a mis le Canadien français en danger à la sixième ronde, alors que deux droites à la mâchoire ont fait vaciller l'ex-champion.

Fields a fini courageusement pour se concilier la décision unanime de l'arbitre et des deux juges.

Les Falcons ont vaincu le Chicago

Détroit, 29. — Dans une dure joute disputée en cette ville hier soir les Falcons de Détroit ont pris leur revanche sur les Epeveriers Noirs de Chicago pour la défaite subie la veille en triomphant des hommes du major McLoughlin par un résultat de 4 à 2. La joute fut la plus dure disputée ici cette saison et pas moins de dix-neuf punitions ont été infligées par les arbitres Cameron et Smeaton.

L'arbitre Smeaton, fatigué des remarques désobligeantes de la part des joueurs colla une double majeure à un capitaine du Chicago, Martin Wentworth, et il donna une punition de match entier à Ted Graham mais comme ces punitions étaient méritées pour conduite dérogatoire l'arbitre Smeaton permit que des substituts soient mis à leur place sur la glace.

Dans la première période, Goodfellow refusa d'obéir à l'arbitre qui changea une punition mineure en une majeure.

Chicago ouvrit le bal en moins de trois minutes de jeu, le vainqueur Boucher comptant sur une passe de Paul Thompson. Le résultat fut ensuite égalé par Danny Cox, sur une passe de Carson. Ensuite Killea donnait l'avantage à Détroit en comptant sur une passe de Goodfellow.

Au deuxième engagement Mush Marsh a égalé le résultat sur un bel effort individuel et au troisième Goodfellow comptait sur une passe de Aurie. Plus tard le centre des Falcons donnait une passe à Killea qui s'en trouvait à son deuxième point de la soirée.

Alignement des équipes:
DETROIT CHICAGO
Connell but Gardiner
Smith déf. Wentworth
Young Boucher
Cox centre Lowrey
Carson aile Ingram
Emms Thompson

Substituts:
Détroit: Noble, Goodfellow, Killea, Aurie, Lewis, Sorell, Cooper.
Chicago: Abel, Graham, Holmes, Marsh, Cook, Shea, Gottselig, Ripley, Couture.

Arbitres: Jack Cameron et Cooper Smeaton.

Sommaire:
Première période
1—Chicago: Boucher 2.16
2—Détroit: Cox-Carson 3.19
3—Détroit: Killea 6.43
Punitions: Goodfellow, Aurie, Graham, Thompson, Goodfellow majeure, Killea, Ripley.

Deuxième période
4—Chicago: Marsh 10.32
Punitions: Cook, Wentworth 2, Emms, Ripley, Carson, Boucher, Lewis, Lowrey.

Troisième période
5—Détroit: Goodfellow 7.18
6—Détroit: Killea 8.11
Punitions: Wentworth double majeure, Cox, Graham.

Le classement des équipes
LIGUE NATIONALE
Section canadienne
G. P. N. P. C. Pts
Toronto 13 10 5 86 68 31
Canadiens 11 13 5 58 66 27
Américains 10 12 6 46 66 26
Maroons 8 15 6 82 90 22

Section américaine
G. P. N. P. C. Pts
Rangers 17 6 5 82 52 39
Chicago 10 10 4 57 54 30
Détroit 12 14 4 59 73 28
Boston 8 10 9 68 58 25

LIGUE INTERNATIONALE
G. P. N. P. C. Pts
Buffalo 13 6 8 55 47 34
Détroit 12 7 6 57 45 30
London 10 10 6 47 36 26
Cleveland 14 13 6 65 65 25
Windsor 10 13 4 58 65 24
Syracuse 10 12 4 67 65 24
Pittsburgh 8 12 5 43 67 21

LIGUE CANAMERICAINNE
G. P. N. P. C. Pts
Providence 13 5 3 74 50 29
Philadelphia 11 9 3 50 48 25
Boston 11 11 2 71 73 24
New-York 9 11 4 53 61 22
New-Haven 9 11 2 50 51 20
Springfield 7 13 2 48 66 16

LIGUE PROVINCIALE
G. P. N. P. C. Pts
Québec 7 3 3 35 23 17
Trois-Rivières 4 6 3 24 25 11
La Tuque 3 4 5 32 36 11
Chicoutimi 4 5 3 23 30 11

Les résultats du hockey
LIGUE NATIONALE
Canadien 3, Maroons 3.
Boston 4, Rangers 1.
Chicago 2, Detroit 4.
LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 1, Pittsburgh 2.
Cleveland 0, London 4.
Windsor 0, Syracuse 2.
LIGUE CANAMERICAINNE
New Haven 5, Providence 3.
New-York 3, Boston 5.
LIGUE PROVINCIALE
Chicoutimi 4, La Tuque 3.

Le ping-pong
Les derniers préparatifs pour le grand tournoi de Ping-pong sont maintenant terminés. Les aspirants au titre de "champion d'Outremont" commenceront donc la lutte le 8 février prochain. Nombre de bons joueurs ont déjà envoyé leur application, et nous apprenons de source autorisée que Paul-Marcel Raymond, le brillant joueur du Canadien Senior, nous fera parvenir la sienne sous peu.

L'Association athlétique d'Outremont désire inviter tous ceux qui n'auraient pas encore envoyé leurs noms à la faire avant le 4 février.

Tous devront se conformer aux conditions suivantes:
To Etre citoyen d'Outremont;
To Envoyer leurs noms, adresse, numéro de téléphone et contribution (50 sous), à l'Association athlétique d'Outremont, Tournoi de Ping-Pong, 225 rue Bloomfield, Outremont.

Sur le bord de la bande

Les Canadiens et les Maroons se sont livrés une grande bataille.

Pour leur cinquantième partie ensemble depuis que les Maroons existent, ces deux clubs ont annulé 3 à 3.

Lionel Conacher a perdu la tête à la première période alors qu'il s'attaqua à Johnny Gagnon, puis à Sylvio Mantha. Il a donné le spectacle d'un homme furieux qui veut démolir tous ceux qui veulent le calmer.

Il a décroché une majeure, de même que Gagnon.

Lorsqu'il a compté le premier point de la partie à la deuxième période, le grand Conacher a reçu une véritable ovation de la part des partisans des Maroons.

Un peu plus de deux minutes plus tard, Dave Trotter répétait l'exploit de Conacher dans des circonstances identiques. Les deux fois, la rondelle a déjoué Hainsworth en partant de sa droite pour pénétrer dans le coin supérieur gauche des filets.

Les Canadiens attaquèrent furieusement après ces deux échecs. Laroche compta sur une passe de Georges Mantha puis Wannie prit Walsh en défaut sur une double passe de Lépine à Mantha.

Les deux points furent comptés au cours de démentelles devant les buts de Walsh.

Les partisans du Canadien ont bien cru que leur club allait remporter la victoire lorsque Joliat compta au milieu de la période supplémentaire. Les Maroons cependant revinrent à l'attaque et complèrent.

Hainsworth est grandement responsable de ce point. Il voulait saisir la rondelle qui roulait vers ses buts mais au lieu de la pousser de côté, il l'envoya à une couple de pieds en avant de lui. Stewart était là et il n'eut qu'à la frapper de son bâton pour l'envoyer au fond du filet et rétablir l'équilibre.

Quelques secondes avant la fin de la partie, Stewart atteignit Gagnon avec son bâton sur la tête et l'arbitre Daigault lui décrocha une punition majeure.

Hooley Smith a fait son petit homme une fois la rencontre terminée. Il a voulu faire un mauvais parti à l'arbitre Daigault mais Conacher l'a empêché.

M. Smith pourrait bien prendre le chemin du repos pour plusieurs parties (comme la chose lui est déjà arrivée lorsqu'il a passé d'Ottawa à Montréal) s'il ne limite pas ses activités à ce qui le concerne.

Parce qu'il s'est moqué des arbitres une fois, en leur faisant rendre une mauvaise décision, il aurait tort de croire qu'il réussira toujours à leur en imposer.

Nelson Stewart sera au repos dimanche prochain lorsque son club rencontrera les Américains au Madison Square Garden. Il ne reviendra sur la glace que mardi soir prochain, au Forum, lorsqu'il jouera contre le Detroit.

Il aura alors la conscience nette: la pénalité l'aura purifié.

Il y a quelque temps, Hooley Smith lui a évité la suspension. Cette fois-ci, il n'a pas su s'en tirer. Ce n'est pas la faute de Smith.

Autre séance au marché St-Jacques

Le promoteur Donat Plourde a préparé un programme fort intéressant pour la séance de lutte qu'il donnera lundi soir prochain à la salle du marché St-Jacques. Il a mis en finale le jeune Paul Gaudette, l'ancien champion amateur de la province, contre Rod Labrie. Ces deux-là ont fait partie nulle récemment et comme la rivalité est grande entre eux, le promoteur a décidé de les mettre en finale.

Il est assuré que les amateurs verront de la belle lutte au cours de cette rencontre car ces deux hommes sont considérés par les experts comme les meilleurs de leur classe.

Gaudette est un élève d'Eugène Tremblay. Le champion du monde disait récemment de lui "qu'il est probablement le meilleur homme de sa classe actuellement à Montréal". Ce n'est que tout récemment, l'autonome dernier croyons-nous, que Gaudette est devenu professionnel. Il a fait ses débuts comme tel à l'Aréna Mont-Royal dans une préliminaire avec Ted Bell. Ils avaient fait ensemble une si bonne impression que le promoteur Lucien Riopel leur avait donné deux autres rencontres. C'est dire que Gaudette est d'une classe à part et qu'il fournira de l'action lundi soir prochain à la salle du marché St-Jacques.

Graham Stockton, le plus brillant lutteur anglais dans la classe des mi-lourds, aura Alex Testnel comme adversaire dans la semi-finale. Tous deux ont été vaincus récemment par le champion du Canada, Carl Van Warden. Tous deux sont également anxieux de prendre leur revanche sur Van Warden et le gagnant aura tout probablement cet avantage prochainement. Ils feront l'un et l'autre l'impossible pour remporter la victoire.

Ted Bell et Joe Levasseur, de Québec, s'aligneront l'un contre l'autre dans une préliminaire 30 minutes. Joe Levasseur comme Ted Bell et Joe Levasseur comme deux lutteurs qui donnent de l'ac-

LES SERIES DE LA LIGUE DES BANQUES

L'excitante lutte au championnat de la Ligue de hockey des Banques se poursuivra ce soir au Forum,

alors que les quatre clubs de ce populaire circuit joueront leur deuxième partie en quatre jours.

La première partie alignera la Banque Canadienne Nationale contre les Banques Unies. Cette joute peut donner lieu à des surprises car les Banques Unies veulent à tout prix remporter une victoire avant la fin de la saison et elles vont sans doute se surpasser pour faire baisser pavillon à leurs adversaires.

Les porte-couleurs de la Canadienne Nationale ne devront pas prendre les choses trop facilement car il en coûte parfois fort cher de pêcher par excès de confiance.

La deuxième partie est la principale épreuve de la soirée. Elle soulève un immense intérêt car elle est d'une importance capitale autant pour l'une que pour l'autre des deux équipes. Un seul point en arrière de la Royale, la Montréal peut la devancer ce soir en remportant la victoire. Si, au contraire, elle est vaincue, elle verra fortement diminuer ses chances d'entrer dans le détail. La Royale est par contre bien déterminée à demeurer en première place. Le duel promet d'être enlevé et cette seule rencontre promet de valoir le prix d'admission.

Cinq autres inscriptions

Les coureurs canadiens-français et finlandais prédomineront, numériquement du moins, dans le marathon de raquettes de 200 milles, lorsque le départ se fera à Québec dimanche matin, pour la première étape de ce marathon qui se terminera au Parc LaFontaine en une semaine de dimanche et durant lequel les coureurs se disputeront les parts de la bourse de \$4,000.

Deux autres Finlandais ont apporté leurs inscriptions hier soir, augmentant la liste des inscrits qui se trouve maintenant rendue à 38 en tout. John Jokela, de Toronto, qui finit en deuxième position en compagnie de August Fager, dans le marathon à relais l'été dernier, et Hannes Hakkarainen, gagnant du marathon de 26 milles de Trois-Rivières à Louiseville, l'été dernier, sont les inscrits finlandais, tandis que Didace Martineau, Daniel Joncas et le vétéran Eugène Clouette sont les trois Canadiens français à donner leurs noms.

Ces cinq inscrits, Joncas est le seul sur lequel rien n'est connu. Il est un traqueur, venant du nouveau Brunswick, et n'a aucune expérience dans ces courses organisées. Les autres coureurs sont bien connus.

Des cinq inscrits, le vétéran Eugène Clouette est le seul coureur qui ait pris part à tous les marathons de raquettes organisés à longue distance, et il y a trois ans remporta la victoire dans la première course de ce genre à être organisée. La course eut lieu en cette occasion, de Montréal à Lewiston. Il prit part aux deux courses qui eurent lieu de Québec à Montréal, mais n'en termina aucune. La première année, il fut victime d'un accident à son travail quelques jours avant le départ, et malgré son courage, dut abandonner dès la première journée. L'an dernier, l'éclat de la neige le rendit aveugle, et de nouveau il dut se retirer. Poussé par sa rivalité avec un autre vétéran coureur, Edouard Fabre, Clouette décida de s'inscrire cette année et a fait un long entraînement et a de plus pris des précautions afin que rien ne lui arrive. De petite taille, Clouette est cependant solidement bâti, bien que ne pesant que dans les environs de 118 livres, il est tout probablement une des figures les plus remarquables dans les cercles athlétiques aujourd'hui.

Didace Martineau, tout comme Clouette, est un vétéran des marathons de raquettes. Il prit part aux deux marathons qui furent organisés de Québec à Montréal, terminant chacun de ceux-ci. Lors du premier marathon, il fit preuve d'une rapidité extraordinaire et fut en deuxième position durant les quatre premières étapes, mais abusa trop de ses forces et se blessa aux deux jambes, mais termina quand même la course, bien qu'ayant perdu plusieurs positions. Il se ressentait encore des effets de cet effort l'hiver dernier, mais on le rapporte actuellement en parfaite condition et il est considéré comme un adversaire dangereux.

John Jokela, un des Finlandais inscrits, causa toute une sensation l'été dernier dans le marathon de 500 milles à relais, August Fager, son compagnon en cette occasion, est aussi un inscrit au marathon de cet hiver, de sorte qu'ils seront en cette occasion rivaux. Ces deux Finlandais finirent immédiatement en arrière de Newton et Gavuzzi dans la course à relais, livrer Hakkarainen, un autre coureur à longue distance de marque, de la Finlande, fit ses preuves dans le marathon amateur de 26 milles des Trois-Rivières l'été dernier, qu'il gagna de façon décisive. Il est en excellente condition et sera parmi les premiers durant le marathon.

Les inscriptions fermeront définitivement ce soir et il se pourrait qu'une couple d'autres inscriptions portant le nombre à quarante soient reçues dans le cours de la soirée.

Excursion en fin de semaine

Un contingent d'environ trois cents raquetteurs de Montréal et des environs, voyageant sous les auspices du club La Feuille d'Erable, par voie du Pacifique Canadien, quittera la gare Windsor, samedi au commencement jusqu'à la fin. Eux aussi contribueront à rendre le programme de lundi soir fort intéressant. Une cinquième rencontre complètera cette soirée de lundi.

A.C.J.C. Chronique

du

Comité Régional de Montréal

DIRECTION: Charles Martel.

ADRESSE: "Palestre du National", 840 Cherrier.

LE 7 FEVRIER, assemblée des présidents et des secrétaires.

Votre chronique

Après environ quatre mois de vacances, votre chronique hebdomadaire revient de nouveau se mettre à votre service.

Tous ont assurément été fort déçus de ne pouvoir la lire chaque semaine et ont pu se demander ce qu'il en était; c'était le fait de circonstances tout à fait imprévues.

La démission de Paul-Dollard Morin comme chroniqueur, arrivant peu après la campagne de souscription, causa naturellement du désarroi. Personne ne se crut pour le moment, capable d'assumer cette charge, aussi la chronique demeura-t-elle pendant ce temps sans direction. Mais aujourd'hui que la nouvelle organisation est une réalité, que les locaux sont prêts et que l'administration est désormais centralisée, la chronique peut recommencer avec l'année nouvelle avec l'espoir de ne plus s'arrêter.

En assumant la direction de cette chronique nous adressons nos plus sincères remerciements à la rédaction du Devoir, qui a bien voulu publier, en ces derniers temps, nos communications, et qui aurait été heureuse, nous n'en doutons pas, de publier chaque semaine notre chronique comme elle veut bien le faire encore à l'avenir.

Nous ne nous cachons pas la difficulté de notre tâche qui fut celle de Paul-Dollard Morin, l'ancien chroniqueur. Nous avons collaboré avec lui et nous l'avons vu à l'oeuvre; il est certes difficile de faire mieux; nous essaierons cependant de faire aussi bien et nous aurons vraiment raison d'être satisfaits.

Enfin, il n'est pas besoin de dire que nous comptons évidemment sur vous tous; car vous êtes, les vrais chroniqueurs puisque nous ne faisons après tout que rédiger et publier vos comptes rendus, vos rapports. A vous donc de ne pas nous laisser ignorer une seule chose de d'intérêt et votre chroniqueur peut vous promettre de rendre votre chronique intéressante.

Charles MARTEL, chroniqueur.

Dans nos cercles

Nous publions aujourd'hui sous forme de nouvelles brèves, les activités de quelques cercles qui nous ont fait un rapport dernièrement.

Notre-Dame de Chambly. — Ce cercle vient tout récemment de donner un groupe qu'il a organisé en sections: littéraire, historique, dramatique, etc. Tout cercle qui se trouve dans un milieu favorable au

medi matin à 7 heures 40 à destination de Sherbrooke, où a lieu cette année le grand rallye annuel des raquetteurs de toutes les parties de la province de Québec et des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs clubs montréalais, tels que le National, le Boucanier, le Trappeur, le Laurier, le Lion d'Or et les Amis Choisis, se sont rendus à l'invitation du Feuille d'Erable et se réuniront tous à la gare Windsor samedi matin. Le congrès international de la raquette, qui est toujours un grand événement dans le domaine de sports d'hiver, réunira environ 2,500 raquetteurs canadiens et franco-américains, revêtus de leurs costumes aux couleurs pittoresques. Le retour à Montréal du convoi spécial du Pacifique Canadien, fera dans la soirée de dimanche, le train d'attente à la gare Windsor vers 11 heures.

Une excursion qui intéresse le monde sportif est celle qu'organise le club Lapointe, de Québec, et à laquelle prendront part près de 200 personnes. Le convoi spécial quittera Québec samedi à 1 heure 30 p.m. et entrera en gare Windsor à 6 heures 15, c'est-à-dire un peu avant la partie de hockey disputée ce soir à la gare de Montréal et du Canadien.

Maison Ignace Bourget

Voici la liste à date des souscriptions qui nous ont été adressées pour la Maison Ignace Bourget:

Rapportées précédemment \$2824.40
M. Demetrius Baril, avocat 10.00
Anonyme de la rue Torrance 5.00
Anonyme de Daveluyville 1.00
R. D. B. 2.00
O. Champagne et Fils (Xle versement hebdomadaire) 3.50
Un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal 5.00
E. Davignon 1.00
Anonyme, G. (ille) 7.50
Les employés d'une pharmacie 1.75
Mlle Germaine Laroche 1.00
Un ancien curé 35.00
Association des anciens étudiants d'Europe 5.00
Anonyme de Bedford 1.00
Un anonyme, North Hatley 1.00
Un anonyme de Plessisville 1.00
Un ami des pauvres 1.00
M. J.-P. Paquette 1.00
Un fonctionnaire de Québec 5.00
M. E. Davignon 1.00
O. Champagne et Fils (Xle versement hebdomadaire) 3.50
Un commis D. 1.00
Un anonyme de Montebello 1.00
M. A. Brossard 5.00
Les employés d'une pharmacie (2ème versement hebdomadaire) 1.75
Mme Boudreau 3.00
L'Ass. des hôteliers de campagne de la P. de Q. 5.00
Ave. 1.00
Un anonyme de V.-Enard Employés du service postal, div. de la gare Bonaventure (équipe du soir) 11.00
Quelques employés des postes de Montréal 8.00
La Maison Chs Desjardins & Cie, Ltée 15.00
Un nouvel avocat 10.00

Un voyageur de commerce. 75
H. F. 1.00
L. S. 1.00
J. H. M. 2.00
Conseil LaFontaine No 1356 des Chevaliers de Colomb 23.00
Un anonyme de Beauharnois 5.00
M. Ulysse Racine 2.00
M. Roland Desjardins 2.00
Un commis D. 1.00
Un prétre anonyme 3.50
O. Champagne & Fils (Xle versement hebdomadaire) 3.50
M. Jos. Maisonneuve 2.00
Produit de la conférence de M. Bourassa 924.00
Un anonyme J.S.T. (deux chèques) 4.00
Total 83,954.15
P.S. — Nous accusons réception de deux souscriptions anonymes de 81 pour l'Aide à la Femme et que nous avons fait tenir à cette oeuvre, au No 441, est, rue Laguchetière, Montréal.
N.B. — On est prié d'adresser les chèques soit au président du Comité de la Maison Ignace Bourget, M. Louis Bouchier, P.S.S., curé de Notre-Dame, 116, rue Notre-Dame ouest; soit au trésorier, M. Eugène Simard, avocat, Edifice de la Sauvagerie; soit encore au secrétaire, M. Emile Benoist, au Devoir. Prière de faire les chèques à l'ordre de la Maison Ignace Bourget.
Pour les offrandes en nature, la Teinturerie La Salle (adresse téléphonique: Fitzroy 5261) va chercher gratuitement au domicile du donateur les vieux vêtements offerts pour les pauvres. Elle se charge même du dé

